

9567932

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/10/2023
Retour Préfecture : 23/10/2023



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 14 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 14 septembre 2023

| | |
|---|-----------|
| 1 - Délégations de vote..... | 5 |
| 2 - Désignation du secrétaire de séance. | 5 |
| 3 - Communications du Maire..... | 5 |
| 39 - Fondation Architectes de l'Urgence. | 11 |
| 4 - Procès-verbaux des séances des 4 mai et 22 juin 2023. Approbation. | 12 |
| 5 – Décisions du Maire. Compte-rendu..... | 12 |
| 6 - Commission de délégation de service public. Modification en Commission Concession. | 13 |
| 7 - Indemnités de fonction des Élus de la Ville d'Amiens. Modification. | 13 |
| 8 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Convention avec l'Etat. Approbation..... | 13 |
| Année 2023..... | 13 |
| 9 - APRADIS. Financement de la restructuration et mise en conformité des locaux APRADIS. Subvention d'investissement exceptionnelle. | 14 |
| 10 - Association Prévention Routière. Subvention. Année 2023. Convention. | 14 |
| 11 - Exonération exceptionnelle des frais de mise en fourrière. | 16 |
| 12 - ZAC Gare la Vallée. Denomination d'une voie. Liaison de la rue de la Vallée. à la rue Dejean. | 16 |
| 13 - 1, rue Baïf. Déclassement du domaine public préalable à la cession de terrains. | 17 |
| 14 - 1, rue Baïf. Terrain d'agrément et cour. Consorts MOUHOU. Cession. | 17 |
| 15 - 69 rue René et Marcelle Sobo. 43 rue de la Dodane. 13 impasse Barbier. | 17 |
| Cession par adjudication de 3 immeubles. | 17 |
| 16 - Rue de la Résistance. Terrain à bâtir. Cession au profit d'UniLaSalle. | 20 |
| 17 - Département de la Somme. Collège Auguste Janvier. Transfert des biens immobiliers à titre gratuit..... | 22 |
| 18 - Quartier Saint Maurice. Création d'un marché franc..... | 22 |
| 19 - FÉdÉration des associations de commerçants du centre-ville d'Amiens. | 23 |
| Subvention. Année 2023. Convention..... | 23 |
| 20 - AMSOM Habitat. Rue Ethel et Julius Rosenberg. Réhabilitation de 28 logements. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens Convention. | 24 |
| 21 - AMSOM Habitat. Rue Lescouvé. Réhabilitation de 68 logements. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention..... | 24 |
| 22 - Participations financières. Soutien au développement de logements locatifs sociaux. Finalisation des derniers engagements de la SIP Éligibles à l'ancien dispositif. Conventions..... | 24 |
| 23 - Associations patriotiques. Subventions. Année 2023. | 24 |
| 24 - Jardin de la Paix australien d'Amiens. Association des Jardins Paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages. Subvention d'investissement. Convention..... | 26 |

| | |
|---|-----------|
| 25 - CHU Amiens Picardie. Crèche familiale hospitalière. Mise à disposition des locaux des relais petite enfance. Convention. | 27 |
| 26 - Réservation de berceaux à destination des ministères de l'Economie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique dans les structures de la petite enfance gérées par la Ville. Convention 2023-2026. Renouvellement..... | 28 |
| 27 - Accord-cadre de fourniture et de livraison de pains et de viennoiseries pour la restauration collective. Convention d'indemnisation..... | 29 |
| 28 - ALSH périscolaire, extrascolaire, accueil adolescents, séjours et ludothèque. Conventions 2023-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme..... | 30 |
| 29 - Projets des Écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Education Prioritaire. Subventions. Année 2023. Conventions..... | 30 |
| 30 - Fête de Noël des Écoles. Participation financière. Communes Amiens Métropole et Hors Amiens Métropole. Année 2023. Convention type. | 31 |
| 31 - Indemnité des Directeurs d'Écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Rémunération des Études surveillées. Année scolaire 2023-2024. Convention. | 31 |
| 32 - Caisse des Écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Educative. Subvention. Année 2023. Convention..... | 31 |
| 33 - Lieux d'accueil enfants-parents. LAEP. Subventions. Année 2023. Convention..... | 32 |
| 34 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Prestation de service. Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Bonus territoire. Avenant à la convention d'objectifs et de financement. | 32 |
| 35 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Prestation de service Relais Petite Enfance. convention d'objectifs et de financement 2023-2027..... | 32 |
| 36 - Vie associative et solidarité de proximité. Subventions. Année 2023. | 33 |
| 37 - Déploiement du Budget Vert. Présentation de la démarche et calendrier de mise en œuvre. | 33 |
| 38 - Vœux. Questions orales. | 36 |
| 38.1 - Question orale relative à la police municipale..... | 36 |
| 38.2 - Question orale sur les dépôts sauvages..... | 39 |
| 38.3 - Question orale sur la végétalisation des cours d'Écoles..... | 40 |

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, MM. SAVREUX, BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mmes RODINGER, BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme MODESTE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mmes DELATTRE, CHAUVEAU.

Pouvoirs de vote : Mme VERRIER (pouvoir à Mme FOURÉ), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), M. VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme LAVALLARD).

Étaient absents : M. DESCHAMPS, Mme BELLINA.

La séance a été ouverte à 18 h 10.

Mouvements arrivées : M. PRADAT est arrivé à 18H09 (point n°3), M. GEST est arrivé à 18H16 (point n°3), M. DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 18H29 (point n°3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18H30 (point n°3), Mmes BEN MOKHTAR et BOHAIN sont arrivées à 18H31 (point n°3), M. STENGEL est arrivé à 18H35 (point n°3), M. DOMISE est arrivé à 18H52 (point n°10), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) et Mme ROY (pouvoir à M. DE JENLIS) sont arrivés à 19H38 (point n°26).

Mouvement départ : M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20H12 (point n°38).

Le point n°39 a été traité avant le point n°4, les points n°13 et 14 ont été traités conjointement et les points n°20 et 21 ont été traités conjointement.

La séance a été clôturée à 20 h 21.

MME FOURE: Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

| | | |
|--------------------------|---|-----------------------------|
| M. Guillaume DUFLOT | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | Mme Marie-Hélène BOUCHEZ |
| Mme Annie VERRIER | donne pouvoir à | Mme Brigitte FOURÉ |
| M. Jean-Christophe LORIC | donne pouvoir à | Mme Isabelle SAVARIEGO |
| Mme Nathalie DEVÈZE | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | Mme Nathalie LAVALLARD |
| M. Paul-Eric DÉCLE | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | M. Pierre SAVREUX |
| Mme Zoé DESBUREAUX | donne pouvoir à | Mme Hélène DELATTRE |
| M. Fabien VOULMINOT | donne pouvoir à | M. Ismaël BARA |
| Mme Mathilde ROY | arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à | M. Hubert de JENLIS |

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Nous passons à la désignation du secrétaire de séance, comme d'habitude. Claudine GALLIOT est-elle d'accord pour assumer cette lourde charge, comme à chaque conseil ? Merci à elle.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Dans les communications du Maire, j'ai un certain nombre d'informations à vous donner ou de déclarations à faire. Tout d'abord, avant de débiter nos travaux, je tiens à vous faire part de quelques informations qui me tiennent à cœur en cette rentrée. Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre, un puissant séisme de magnitude 6,9 a ravagé l'ouest du Maroc. L'épicentre de la secousse se situe dans la province d'Al Haouz, à environ 70 km au sud-ouest de Marrakech. Il a été suivi d'une réplique de 4,9 qui s'est produite vingt minutes plus tard. Ce séisme, le plus violent depuis 120 ans, a provoqué des dégâts importants et semé la panique à Marrakech et dans d'autres villes, notamment à Rabat, Casablanca, Essaouira et Agadir. Pris de court en plein sommeil et en état de sidération, beaucoup d'habitants sont sortis dehors. Ils ont passé la nuit dans les rues à même le sol, craignant l'effondrement des habitations. Selon les dernières estimations, près de 3 000 personnes ont perdu la vie et on dénombre plus de 2 500 blessés.

Deux jours plus tard, en Libye, le passage de la tempête Daniel dimanche a laissé des bâtiments dévastés, des ponts emportés par les eaux, des quartiers entiers submergés et des routes englouties, laissant, par exemple, la ville de Derna méconnaissable. Les bénévoles et salariés de la Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge ont fait état d'un bilan provisoire de plus de 3 000 morts et 10 000 disparus.

Au nom du Conseil Municipal de la Ville d'Amiens, j'adresse mes sincères condoléances et notre soutien à toutes les personnes touchées par ces situations au Maroc et en Libye. Dans toute situation d'urgence les enfants sont toujours parmi les plus vulnérables. Nous pensons à eux ce

soir tout particulièrement. Nous allons voter tout à l'heure, si vous l'acceptez, une aide à l'organisation non-gouvernementale Architectes de l'Urgence lors de ce Conseil Municipal, car cette ONG bien connue à Amiens va intervenir au Maroc, et nous en parlerons donc dans quelques instants. Mais avec mon cabinet je réfléchis également au moyen de venir en aide aux Libyens d'ici au prochain Conseil Municipal.

Une urne est également à disposition de la population à l'accueil de l'Hôtel de Ville pour réaliser des dons en chèque à l'ordre de la Croix Rouge française ou du Secours Populaire français, associations qui développent en ce moment une aide spécifique au Maroc. Merci à toutes et à tous par avance pour votre généreux soutien qui aidera au Maroc, comme sur tous les terrains d'urgence, à répondre aux besoins essentiels de milliers de personnes.

J'ajoute également que j'ai appris au cours de l'été le décès, à l'âge de 79 ans, de Pierre MARTIN qui fut Président de l'Association des Maires de la Somme de 1998 à 2014. Elu d'Hallencourt pendant de très nombreuses années, il fut maire, président d'intercommunalité, conseiller général et sénateur. Enfin, il y a quelques jours, le 9 septembre, c'est Pierre CLAISSE qui nous quittait dans sa 100^{ème} année. Ancien élu du canton de Villers-Bocage, commune dont il était également adjoint au maire, Pierre CLAISSE fut vice-président du Conseil général et député de la Somme. Il était aussi le père de notre collègue Jean-François CLAISSE, conseiller municipal d'Amiens à deux reprises, décédé en décembre 2021. J'adresse là aussi au nom du Conseil municipal mes sincères condoléances aux familles et aux proches de Pierre CLAISSE et de Pierre MARTIN.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence (*minute de silence*). Je vous remercie.

J'ai encore d'autres informations à vous communiquer. En effet, des changements ont eu lieu au sein de la majorité municipale Amiens Ensemble, et je tiens à vous en faire part. Madame Chantal MODESTE, élue depuis la démission de Fabien HECQUET, est nommée conseillère municipale déléguée à la Condition animale directement auprès de moi. Michael GUERIN, élu depuis la démission de Vincent MELNISANCOT ayant rejoint le groupe Amiens Ensemble, est nommé conseiller municipal délégué au Handicap auprès de Mathilde ROY, adjointe au maire déléguée au Pacte pour le bien vivre et à l'Accessibilité. Enfin, je vous informe que Nathalie VAGNIEZ, jusqu'ici élue indépendante, a également rejoint le groupe majoritaire Amiens Ensemble. Elle est nommée conseillère municipale déléguée au secteur Centre auprès de Nathalie LE CLERCQ, adjointe au maire déléguée au secteur Centre. J'ajoute que le groupe Amiens Ensemble que je préside comprend donc désormais 41 élus.

Autre information que je tenais à vous donner et que j'ai eue cet après-midi même, le label "4 Fleurs" nous a été renouvelé. Nous en sommes très heureux, très fiers, et je pense me faire l'écho des uns et des autres pour féliciter très chaleureusement Bruno BIENAIMÉ, l'adjoint en charge du dossier, et autour de lui le service Espaces Verts et toute son équipe qui ont permis ce label. Bruno, tu veux dire un mot ?

M. BIENAIME : Oui, juste rajouter que nous avons aussi reçu le Prix national de la Biodiversité. C'est un élément supplémentaire qui montre à quel point le travail est de qualité sur nos espaces verts.

MME FOURE : Merci. Enfin, je voulais remercier les services qui ont permis que nous travaillions désormais dans une salle avec des micros qui fonctionnent correctement, des micros totalement nouveaux. Je vous incite à être extrêmement respectueux des consignes que je vais vous

donner pour les prises de parole puisque dans l'hypothèse précédente, lorsque deux personnes avaient leur micro ouvert et qu'une troisième prenait la parole, c'est le premier micro ouvert qui s'éteignait automatiquement. Avec le nouveau système, ce n'est plus le cas. Lorsque deux micros seront ouverts, en général le mien et celui de l'intervenant qui prend la parole, si un autre intervenant veut prendre la parole alors que le second n'a pas coupé son micro, le troisième ne pourra pas prendre la parole, son micro ne s'ouvrira pas. Je vous incite donc à être très respectueux de la règle, d'allumer le micro quand vous prenez la parole et de l'éteindre dès que vous avez fini de prendre la parole. Excusez-moi d'être précise et technique, mais je pense qu'il en va de la bonne harmonie de nos débats et je ne doute pas que vous soyez, les uns les autres, respectueux de ces consignes. Encore une fois, merci aux services car c'est un vrai bonheur d'avoir des micros qui fonctionnent correctement après les difficultés que nous avons connues dans certains conseils précédemment. Et nous avons également de nouveaux écrans qui vont nous permettre de mieux suivre, où que nous soyons, le déroulé de nos instances.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour précis de notre conseil et je vous invite tout d'abord à vous prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour de notre séance d'un point en procédure d'urgence. Il s'agit du dossier relatif au versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation des Architectes de l'Urgence suite au séisme au Maroc. Et je vous proposerai, si vous êtes d'accord pour que l'on ajoute ce point en urgence à l'ordre du jour, que nous votions sur ce point comme toute première délibération un peu plus tard. Je vous rappelle que nous sommes amenés à procéder sous forme d'ajout d'un point en urgence puisque lorsque l'ordre du jour du Conseil municipal a été envoyé, le séisme n'avait pas encore eu lieu et nous n'avions, par conséquent, pas pu anticiper. Il me semble qu'il n'y a pas de débat sur le sujet. Si vous en êtes d'accord, nous allons tout de suite voter sur l'urgence uniquement et nous évoquerons le fond du dossier sur la délibération elle-même.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous informe que j'ai reçu 3 questions orales que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement. Je vous signale également que les élus du Groupe Amiens c'est l'tien m'ont informée que la présidence de leur groupe serait assurée par Monsieur Ismaël BARA pour les 12 mois qui viennent puisque, comme vous le savez maintenant, ils ont souhaité mettre en place une présidence tournante. Monsieur BARA remplace donc Monsieur DÉCAVÉ dans cette fonction pour un an. Donc bienvenue au nouveau président, que j'ai par ailleurs reçu en tant que président lors de la réunion préalable mardi dernier.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 19 octobre 2023 à 18 heures ici même. Et je vais sans plus attendre passer la parole à Hélène BOUCHEZ pour qu'elle nous fasse un point sur la rentrée scolaire et peut-être également sur les travaux dans les écoles et les activités qui se sont déroulées cet été.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, bonsoir. Sur la rentrée scolaire 2023-2024, d'abord le rappel des mesures de la carte scolaire, à savoir cette année la fusion de l'école élémentaire et de l'école maternelle Réaumur avec 4 ouvertures de classes, 4 classes en élémentaire Avenue de la Paix, Camille Claudel, Julia et René Lamps, Edmond Rostand. Et l'ouverture provisoire d'une classe à l'école Beauvillé qui avait été décidée à la rentrée 2022 est confirmée. 6 fermetures de classes : une fermeture de classe dans les écoles maternelles Pigeonnier, Saint-Pierre, Jean Macé ; dans les écoles élémentaires Elbeuf et Pigeonnier, ainsi qu'à l'école primaire Louise Michel. On retrouve sur cette slide la localisation de ces ouvertures et fermetures sur la ville.

Concernant le cadre défini pour cette rentrée, nous avons donc les CP et CE1 à effectifs réduits en REP et REP+. Cela concerne 27 écoles, 70 classes, et 1 480 élèves. Grande section à effectifs réduits en REP et REP+, cela concerne 25 écoles, soit 53 classes et 665 élèves. A Amiens, nous passons donc de 76 à 75 écoles suite à la fusion des écoles Réaumur : 30 écoles maternelles, 27 écoles élémentaires, 18 écoles primaires ; à savoir 531 classes : 194 classes maternelles dont 7 classes spécifiques TPS, 337 classes élémentaires dont 19 classes ULIS et 110 classes de CP et CE1 à effectifs réduits. Soit un total de 9 797 élèves scolarisés pour la rentrée, 3 694 en maternelle et 6 103 en élémentaire.

58% des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en Territoire d'Education Prioritaire, c'est-à-dire 46 écoles en REP et REP+, soit 60% des établissements. 86% des élèves sont scolarisés dans leur périmètre d'origine.

Concernant les études surveillées, elles sont accessibles à tous les enfants scolarisés du CP au CM2, les études prévues tous les jours scolaires dans toutes les écoles élémentaires et primaires dès septembre, et cela concerne environ 2 200 enfants par soir, avec un budget annuel de 575 000 €.

Afin de contribuer à la réduction de la fracture numérique, la ville d'Amiens a décidé de doter d'un ordinateur portable chaque famille non équipée ayant un enfant scolarisé en élémentaire. Initié en 2021, ce dispositif se poursuivra cette année. A ce jour, 1 133 familles ont été équipées.

Concernant la restauration scolaire, 6 900 repas distribués par jour. L'augmentation du prix du repas est de 2% alors que l'inflation connaît une hausse de 5,4%, soit une tarification du repas pour un enfant amiénois allant de 94 centimes à 6,40 €, selon les ressources des familles et les forfaits choisis.

Concernant les travaux dans les écoles en 2023 : sur la PPI Education 2 905 840 € débloqués, dont 130 000 € pour les ouvertures de classes, sur la PPI Rénovation Energétique 2 470 000 €, sur les crédits de secteur 1 102 000 €, et l'aménagement des cours d'écoles pour l'année 2023 à 358 000 €, soit un total mobilisé pour l'année 2023 de 6 835 840 €.

Je vais passer la parole aux différents adjoints de secteurs de façon à ce qu'ils nous expliquent les travaux qui ont eu lieu dans certaines écoles. Pour le secteur Nord, Jean-Christophe m'a prévenue qu'il ne serait pas là et que c'est Juliette DELAHOUSSE qui assure la présentation.

MME DELAHOUSSE : Bonjour à tous. Merci. S'agissant du secteur Nord, je peux déjà évoquer les 2 écoles dans lesquelles des travaux assez conséquents ont été réalisés. Dans l'école élémentaire Lesot, la rénovation des sanitaires des garçons, la réfection des classes du rez-de-chaussée avec une mise en peinture, faux plafonds, électricité et sols souples, pour un coût de 200 000 €. Ensuite, l'école maternelle Léo Lagrange, avec un budget de 123 250 € comportant la pose de volets extérieurs dans la salle des tout petits, le changement d'une partie des fenêtres du 1^{er} étage et une remise en peinture, et la réfection complète des sanitaires. On peut donner également un exemple de création de zones d'ombre dans une cour de récréation pour l'école maternelle Le Soleil pour un budget de 21 000 €.

MME DEVAUX : Cet été nous avons effectué des travaux dans 8 écoles du secteur Sud sur les 11 existantes. Je vais vous présenter deux exemples de ces travaux pour lesquels j'adresse toutes mes félicitations aux équipes du pôle Travaux Sud qui sont toujours à l'écoute et très réactives. Le premier exemple concerne la végétalisation de l'école maternelle Réaumur pour un montant

de 175 000 €. Cette première opération de végétalisation sur le secteur Sud a nécessité près d'une année d'études et de concertation avec tous les acteurs de l'école. Après deux mois de travaux, les 800 m² de bitume qui recouvraient la cour ont laissé place à des sols totalement perméables pour permettre le retour des eaux de pluie à la nappe phréatique. Les revêtements de sol sont actuellement composés de zones empavées Hydrojoint, d'espaces enherbés et de massifs avec paillage. Un système de récupération d'eau de pluie permet de collecter les eaux des 400 m² de toiture et d'alimenter plusieurs cuves pour l'arrosage des massifs. Plusieurs dispositifs permettent d'apporter de l'ombrage et de la fraîcheur dans la cour : une grande corolle végétale sur laquelle poussent des plantes grimpantes et une toile amovible en fibre naturelle ; les arbres existants ont, bien évidemment, été conservés et trois autres seront plantés à la Toussaint. En concertation avec l'équipe pédagogique, un petit amphithéâtre extérieur en bois permettra aux enfants de faire classe dehors, à l'ombre d'un grand pin.

Parmi les autres installations pédagogiques et ludiques de cette cour, on peut trouver un nichoir connecté permettant l'observation des naissances d'oiseaux, ou encore des structures de jeux, un pont de singe, un toboggan. Les écoliers bénéficieront également dans les semaines à venir d'une cabane en osier vivant, de potagers pédagogiques, de plantes vivaces et d'un hôtel à insectes. Ces travaux ont été réalisés sous le pilotage de Clément VANDENBUSSCHE, adjoint au chef de travaux, que je tiens de nouveau à féliciter pour son investissement.

Au sein de l'école Réaumur, 4 classes de l'élémentaire ont aussi été entièrement rénovées : sols, murs, peinture et éclairage LED pour un montant de 80 000 €.

Le second exemple que je souhaite très succinctement vous présenter est la réalisation de travaux conséquents au sein de l'école élémentaire Châteaudun. Il s'agit de la réfection complète du réseau de chauffage et du remplacement de tous les radiateurs sous le pilotage du service central. Ces travaux vont concourir à une meilleure maîtrise de nos consommations d'énergie et au confort des enfants dans les classes pour un montant de 290 000 €. Toujours dans cette école, la réfection d'un bloc sanitaire à proximité de la salle polyvalente et des espaces périscolaires a été réalisée à 80% par nos équipes Travaux en régie : faïençage, plomberie, pose de sanitaires, pour 44 000 €. Je vous remercie.

M. BEAUVARLET : Madame le Maire et chers collègues, concernant le secteur Est, je peux vous dire aujourd'hui que nous avons connu un été très riche en travaux et en aménagements, et je souhaitais, comme Valérie, présenter rapidement trois projets.

Le premier était la rénovation du restaurant scolaire à La Neuville, un nouveau restaurant qui permettra à nos équipes de la restauration scolaire de travailler dans un environnement mieux équipé et plus adapté, et qui permettra également d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Deuxièmement, et Hélène l'a rappelé tout à l'heure, la création des 3 classes : une classe au sein de l'école élémentaire Edmond Rostand, une autre à l'école élémentaire Camille Claudel, et une dernière à l'école élémentaire Julia et René Lamps. Ces ouvertures font d'ailleurs écho à celles de l'année dernière qui étaient au nombre de deux et qui témoignent d'une très belle dynamique sur le secteur Est. Je profite de cette prise de parole pour remercier et féliciter l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ces ouvertures, à savoir les agents du secteur naturellement, mais aussi les entreprises et le corps enseignant.

Enfin, comme Valérie, le projet majeur de cet été s'inscrit dans la dynamique que nous avons engagée depuis le début du mandat. Nous avons réalisé la végétalisation des cours de l'école

Barni, un projet qui continuera d'évoluer puisque nous aurons la séquence des plantations avec les enfants au retour des vacances de la Toussaint. Ce projet de végétalisation s'est naturellement construit avec les parents d'élèves, la direction de l'école et, bien sûr, les enfants, qui sont les premiers concernés et acteurs de cette démarche.

A travers ces trois exemples, vous pouvez voir, mes chers collègues, à quel point nous œuvrons quotidiennement pour permettre à tous les enfants de la ville d'apprendre dans un univers de qualité.

MME BOUCHEZ : Je vais reprendre le secteur Ouest puisque Clément n'est pas là. Sur le secteur Ouest, il y a donc eu le remplacement des faux plafonds, y compris l'éclairage LED et purge Bacula de l'école primaire Faubourg de Hem pour un montant de 235 400 €. Des travaux de désamiantage et travaux de VMC, menuiseries et sécurisation toiture de l'école primaire Longpré pour 300 000 €. Et remplacement des sols espace central de l'école maternelle Renancourt pour 50 700 €. Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ pour le secteur Centre.

MME LE CLERCQ : Moi aussi j'ai choisi 2 écoles. L'école Saint-Leu où nous avons réalisé la rénovation complète de la salle de classe de CP, avec isolation, réfection des sols, peinture, réaménagement d'espaces de rangement, un lavabo collectif, et pose de stores. Un aménagement aussi, qui était très demandé, d'un nouveau dortoir côté maternelle, que vous pouvez voir sur les photos. Il était au 1^{er} étage et il a été mis au rez-de-chaussée, ce qui est beaucoup plus simple pour les enfants. De plus, il est surveillé. Réfection complète aussi des peintures, réaménagement de l'espace et rideaux. Pour un montant total de 55 000 €.

Pour l'école maternelle Saint Roch, la rénovation complète du hall avec une remise en peinture des couloirs, de l'espace commun, et pose de nouveaux porte-manteaux souples de l'école maternelle Saint Roch, qui étaient également très demandées par les parents et les enseignants. Pour un montant de 19 600 €.

Pour l'école élémentaire Saint Roch, nous avons une remise en peinture et la vitrification des parquets. Vous pouvez voir les deux belles photos en bas qui montrent le parquet, les tables. Tout a été rénové. Et nous avons en cours la végétalisation de la cour de l'école Jean-François Lesueur, en concertation avec les parents, les enseignants et la directrice de l'école. Merci.

MME BOUCHEZ : Merci, chers collègues. Donc voilà pour la rentrée scolaire.

MME FOURE : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce bilan ? Non.

DONT ACTE

Nous enchaînons avec le point sur la Fondation Architectes de l'Urgence, donc le point 39 de notre ordre du jour que je propose de voir dès maintenant. Il y a un problème ? Je croyais que le point était terminé. Tu peux enchaîner sur les activités d'été.

MME BOUCHEZ : Il s'agit des activités d'été concernant le service Enfance. Donc cette année, ce sont 35 centres de loisirs qui étaient ouverts en juillet et 31 en août. Nombre d'inscrits : 3 637 en juillet sur 4 semaines, 3 021 enfants en août, 14 sur 3 semaines et 17 sur 4 semaines. Pour ce qui est de la fréquentation cet été dans les centres de loisirs, la fréquentation moyenne journalière est de 1 989 enfants. En août, la fréquentation moyenne journalière est de 1 547 enfants.

Concernant la fréquentation Bleu Ciel, il y a une légère augmentation par rapport à l'année dernière avec une moyenne de 130 enfants en juillet et 78 enfants en août.

Concernant les activités coordonnées par le service Enfance, il y a eu des activités culturelles, avec l'atelier "Kamishibai" qui a regroupé 735 enfants, les sorties cinémas avec 1 445 entrées, les stages découverte instrumentale et éveil musical, ainsi que des activités physiques et de pleine nature : le camp médiéval, le camp indien, le séjour nature à Fort Manoir. 100 enfants ont participé à ces camps. Puis des camps activités nautiques et terrestres sur la base de Saint Sauveur. 292 enfants âgés de 6 à 12 ans issus des différents accueils de loisirs.

Des activités physiques ont eu lieu sur la base sportive du Grand Marais, 468 enfants ; des stages judo, 684 enfants ; au Coliseum 3 stages de familiarisation avec le milieu aquatique, ainsi que des stages d'initiation au savoir circuler, au savoir pédaler avec l'UFOLEP.

Des activités cirque ont également été proposées durant ces deux mois. En juillet, 262 enfants ont participé, et 180 enfants au mois d'août. Un accueil à l'île aux Fagots ; en juillet 557 enfants ont pu participer à des activités d'initiation à l'environnement et à des activités pédagogiques, en août 454 enfants accueillis, ainsi que des visites sur le Festival International de Jardins. Enfin, des séjours sur Dury, des mini-camps, ont eu lieu. En juillet 115 enfants pour 10 structures en maternelle et 135 enfants pour 6 structures en primaire, en août 82 enfants pour 9 structures en maternelle et 110 enfants pour 8 structures en primaire.

Concernant le service Jeunesse, et notamment la fréquentation des CAJ, la fréquentation moyenne journalière est de 132 adolescents en juillet et de 104 adolescents en août.

Concernant les séjours, 60 jeunes sont partis en séjour long et 39 jeunes en séjour court sur le mois de juillet, 30 jeunes sont partis en séjour long et 40 jeunes en séjour court sur le mois d'août.

Concernant le service Jeunesse, la nouveauté cette année est d'avoir investi l'espace Jeunesse à Saint Pierre de façon à ce que les jeunes des différents secteurs puissent se rencontrer sur ce site. Nous sommes très contents puisque 1 115 jeunes sont passés, ont été accueillis en juillet sur le parc Saint Pierre, et 864 jeunes au mois d'août. Parallèlement, des stages ont eu lieu en secteur : 644 jeunes ont été accueillis sur les différents stages sportifs sur les 5 secteurs de la ville.

Concernant le service Jeunesse, des sorties et des temps forts. En juillet 90 jeunes sur 2 sorties et 169 sur 2 temps forts ; en août 86 jeunes sur 2 sorties et 92 jeunes sur 2 temps forts. Je vous remercie.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, j'enchaîne bien sur le dossier concernant la Fondation Architectes de l'Urgence.

39 - FONDATION ARCHITECTES DE L'URGENCE.

MME FOURE : Puisque nous avons voté tout à l'heure l'urgence nous allons pouvoir voter, je pense, cette subvention exceptionnelle de 5 000 € au bénéfice des populations touchées par le séisme au Maroc.

Je voudrais vous préciser les différentes actions qui ont été menées parce que je tiens vraiment à souligner l'extraordinaire élan de solidarité qui s'est manifesté aux quatre coins de notre ville

pour s'émouvoir du sort des familles marocaines touchées par ce séisme. Outre la subvention de 5 000 € que je vous propose de voter dans quelques instants, je précise que la ville d'Amiens a mis à disposition des associations qui le souhaitent un local situé dans l'hôtel d'entreprises Ecopolis 2, avenue de la Paix, pour permettre la collecte de dons ou de matériels à destination des familles sinistrées. J'ajoute que l'association Les 2 Rives, avec laquelle nous travaillons beaucoup dans le cadre des échanges internationaux, invite aussi les Amiénois à déposer des dons en nature au sein de leur local situé au 51 rue Saint Maurice lors des permanences qu'ils tiennent chaque jour de 18 h à 20 h. Les besoins qu'ils ont identifiés en matériel concernent avant tout des couettes, des sacs de couchage, des kits d'hygiène, et des couches pour bébé.

Depuis mercredi, donc depuis hier, une urne a été installée à l'accueil de l'Hôtel de Ville pour les Amiénois qui souhaitent faire un don au Secours Populaire ou à la Croix Rouge et qui peuvent mettre leur chèque libellé à l'ordre de l'une de ces deux associations. Je rappelle que l'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Enfin, pour témoigner notre soutien au peuple marocain, nous avons illuminé l'Hôtel de Ville aux couleurs du drapeau marocain. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Des élus souhaitent-ils prendre la parole sur le sujet ? Il n'y en a pas. Je propose que nous votions cette fois positivement car il me semble important, quand il y a unanimité au sein de ce conseil sur un sujet qui nous touche tous de près ou de loin, de le manifester de manière visible.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4 MAI ET 22 JUIN 2023. APPROBATION.

MME FOURE : Les procès-verbaux des séances des 4 mai et 22 juin 2023 vous ont été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Je les mets au vote séparément. D'abord, le procès-verbal de la séance du 4 mai.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le procès-verbal de la séance du 22 juin.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 15 juin et le 31 août 2023, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis. J'ajoute qu'il manquait une annexe sur les tarifs des centres de loisirs qui a été ajoutée hier matin par le service des Assemblées qui nous dit présenter ses excuses, mais ils sont bien volontiers pardonnés.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

6 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. MODIFICATION EN COMMISSION CONCESSION.

MME FOURE : C'est une délibération de forme puisque, en effet, je vous propose de tirer les conséquences des textes législatifs et de modifier le nom de la commission de délégation de service public que nous avons constituée en 2020 pour la dénommer "Commission Concession". En effet, le périmètre d'intervention de cette instance s'est élargi pour prendre en compte les concessions de service dont l'objet n'est pas la gestion d'un service public. Je pourrais vous citer comme exemple le réseau de chaleur, mais sur le fond je vous propose de ne pas modifier la composition de cette commission.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

MME FOURE : Je vous invite à tenir compte de la mise à jour des dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. J'en ai parlé dans les communications du Maire, je n'y reviens donc pas. Y a-t-il des observations ?

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues. Madame le Maire, vous avez su piquer Amiens au cœur. L'une de ses anciennes conseillères vous a rejoints. Un tour de passe-passe qui montre qu'en réalité une partie de l'opposition n'en était pas une. Je serais curieux de savoir ce qu'en diraient les Amiénoises et les Amiénois qui ont voté pour Monsieur DESCHAMPS pensant voter contre vous. L'expérience du pouvoir vous donne raison, vous avez su trouver les mots pour séduire les âmes sensibles sans évoquer la notion de trahison. Ou alors c'est une manœuvre politique qui montre que le mercato pour la prochaine élection municipale a bel et bien commencé. Le débauchage d'élus est alors récompensé avec de l'argent public. Pour cela, nous voterons contre cette délibération. Merci.

MME FOURE : Je m'étonne que d'un seul coup un groupe d'opposition aille défendre un autre groupe d'opposition. Je vous croyais en concurrence, je constate qu'il n'en est pas ainsi. Pour le reste, les Amiénois sont les seuls juges, ils apprécieront, et je m'inscris en faux contre toute interprétation qui est donnée et tout qualificatif donné aux élus qui, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, quelle que soit la liste sur laquelle ils sont élus, ont un sens de l'honneur dont je ne doute, pour ma part, absolument pas.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DECAVÉ, M. VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), Mme BECKER, M. BARA ont voté contre.

8 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. CONVENTION AVEC L'ETAT. APPROBATION. ANNEE 2023.

MME FOURE : La ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens Métropole sont éligibles, comme vous le savez, à la Dotation de Politique de la Ville depuis 2013. 2 206 792 € peuvent être mobilisés au titre de l'année 2023 pour les deux collectivités.

Pour la Ville d'Amiens, afin de mobiliser les crédits de la Dotation Politique de la Ville 2023 d'un montant de 860 453 €, au titre de 21 projets qu'elle réalise, une convention globale contenant la liste des projets retenus doit être signée avec le représentant de l'Etat.

Je vous propose d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer. Vous constaterez que cette liste porte sur bon nombre de projets dans les écoles et cela ne vous étonnera pas, c'est une priorité qui avait été établie par l'Etat, et nous n'avons pas eu de difficulté à présenter les dossiers relatifs à ce domaine.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - APRADIS. FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION ET MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX APRADIS. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE.

MME FOURE : Vous connaissez tous les locaux de l'APRADIS et afin de soutenir la restructuration de ces locaux et leur mise en conformité, je vous propose d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 100 000 €. C'est un gros projet réalisé par cette école d'éducateurs et qui est financé en partie par le Conseil Régional. Je salue l'engagement de cette collectivité.

L'AP concernée sera celle du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens. Je vous propose par ailleurs d'approuver la convention afférente à ce projet et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Il s'agit de la convention à passer avec l'Association Prévention Routière que l'on ne présente plus. Cette association a pour objectif, comme vous le savez, d'éduquer, de former et de sensibiliser aux dangers de la circulation routière à travers des actions et des temps forts de prévention.

Je vous propose de la soutenir cette année en lui accordant, comme l'année dernière, une subvention de 4 500 €, à savoir 3 500 € pour la Piste d'Education Routière auprès des écoles et 1 000 € pour les actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des concitoyens afin de diminuer le nombre et la gravité des accidents de la route.

Il convient par ailleurs d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observations ? Monsieur THEVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire. Par rapport à la prévention routière et à la sensibilisation, je pense qu'il y a beaucoup d'efforts à faire à Amiens, notamment au niveau de la circulation des trottinettes, des vélos, des piétons, des voitures. Bien entendu, si tout le monde respectait les règles du code de la route, il y aurait moins de danger d'accidents. J'ai été témoin la semaine dernière d'un problème à un passage piéton, avec à côté le passage pour vélos. Un vélo dit : je passe parce que je suis prioritaire comme un piéton, l'automobiliste dit : non, c'est le piéton, pas le vélo. J'ai donc assisté vraiment à un problème et je me suis dit qu'il manquait une sensibilisation, une diffusion de plaquettes, etc. Les risques encourus sont là. Nous l'avons déjà évoqué, quand nous sommes dans les rues piétonnes, rue des 3 Cailloux par exemple, un piéton n'a pas de rétroviseur, et si vous faites un écart de cinquante centimètres,

des trottinettes arrivent très vite, on sait très bien ce qu'il y a d'écrit sur le sol "roulez au pas" etc., mais cela ne suffit pas. Je pense qu'il faut axer la sensibilisation encore plus. Merci.

M. DECAVE : Simple petite question. Forcément, nous voterons pour cette délibération, simplement il nous semblait opportun de profiter de l'occasion pour vous poser quelques questions, Monsieur de JENLIS, sur une dimension un peu chiffrée de la situation de sécurité routière de la ville aujourd'hui parce qu'il est assez difficile de trouver des données, notamment sur l'accidentologie, sur un certain nombre de points qui nous permettraient aussi une évaluation des décisions qui ont été prises. Je pense aux zones 30 km/heure, à un certain nombre de décisions avec lesquelles nous avons été d'accord et sur lesquelles nous soutenons les initiatives. Sur la question de la limitation de vitesse en centre-ville, on ne règlera effectivement pas la situation en opposant les usagers les uns aux autres, mais il nous semblait intéressant, pour sortir de l'effet de communication, d'avoir des éléments chiffrés, alors je ne sais pas dans quel contexte, mais sur la réalité de la situation et sur l'évolution de la situation sur les dernières années, et sur l'effet des politiques qui sont menées. Peut-être que la sécurité routière, dans le cadre de travaux de commissions ou dans le cadre de travaux d'observatoires, par exemple, pourrait être quelque chose d'intéressant nous permettant d'avoir une meilleure visibilité. Merci.

MME FOURE : Pas d'autres observations ? Je passe la parole à Hubert de JENLIS.

M. DE JENLIS : D'abord pour répondre à l'intervention de Monsieur THÉVENIAUD, c'est une action à destination des enfants, donc déjà c'est une action éducative, et on sait tous que les enfants sont de futurs usagers. Donc là, pour l'instant, je ne vois pas le lien entre la subvention à la prévention routière et ceux qui se promènent en trottinette ou en vélo électrique à une vitesse non acceptable sur les axes piétons. Je pense que l'on partage tous le même constat. Maintenant, on peut difficilement mettre un policier municipal sur le porte-bagages de chaque vélo ou en passager de chaque trottinette. Nous menons des actions de contrôle de vitesse quasi-hebdomadaires. Nous avons un axe piétons qui est un axe piétons, qui n'est pas un axe avec une piste centrale pour les vélos et les trottinettes, c'est aux vélos et aux trottinettes de s'adapter aux piétons. Il est indiqué que normalement c'est à la vitesse d'un piéton qu'ils doivent évoluer. Régulièrement, on en verbalise. Nous avons fait des actions de prévention sur le sujet, il y a des affiches, mais après on est toujours dans la même situation, ce sont des comportements condamnables mais c'est aussi une question de civisme, et qui dit civisme dit éducation. Donc commençons par éduquer les enfants comme on l'a fait et continuons à verbaliser ceux qui sont en infraction.

Concernant les données sur les accidents, alors je ne les ai pas en tête aujourd'hui, ce que nous vous proposons avec Madame le Maire, c'est de vous donner des informations plus tard, mais il faut aussi que nous nous rapprochions de la brigade "accidents" de la police nationale parce qu'on ne va avoir qu'une vision partielle des faits. Je veux bien que vous me précisiez, peut-être par écrit, ce que vous voulez exactement comme éléments, car votre question est assez large quand même. Est-ce que c'est le nombre de P.V., le nombre d'accidents connus, pas connus, parce qu'il faut encore avoir connaissance des accidents. Je vous propose de m'envoyer par écrit ce que vous vous voulez et nous en discuterons plus tard.

MME FOURE : Merci. Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui, Madame le Maire, moi je vais répondre de façon un peu globale et nationale, c'est-à-dire que les accidents de la voie publique sont liés soit à la personne, c'est-à-dire avec des toxiques, de l'alcool, des drogues, soit à la vitesse, et donc toute baisse de la vitesse à un endroit donné va entraîner une accidentologie plus faible. Et on l'a vu avec le passage de 90 à

80, et donc c'est totalement lié. La deuxième chose, c'est qu'il y a quand même une accidentologie nouvelle qui est apparue, c'est celle des trottinettes qui concerne les conducteurs de trottinettes mais aussi et surtout les personnes âgées sur les trottoirs qui sont frôlées par les trottinettes. C'est une nouvelle accidentologie que l'on voit au CHU avec des fractures du col du fémur qui apparaissent. Mais je ne peux pas vous donner de chiffres. Merci.

MME FOURE : Nous pouvons passer au vote sur cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES FRAIS DE MISE EN FOURRIERE.

M. DE JENLIS : Je pense que ce point devrait logiquement aussi faire l'unanimité. Nous vous proposons donc une exonération exceptionnelle des frais de mise en fourrière. Vous savez que les tarifs de frais d'enlèvement, de gardiennage et d'expertise ont été fixés par une décision du 2 décembre 2021 concernant la fourrière automobile, et lors des violences urbaines qui ont eu lieu du 29 juin au 5 juillet 2023, il a fallu enlever 63 véhicules légers qui avaient été incendiés, et en même temps un bus, deux poids-lourds, et les camions des commerçants du Colvert.

A situation exceptionnelle, nous vous proposons une mesure exceptionnelle, c'est-à-dire de ne pas appliquer aux propriétaires de ces véhicules les frais de mise en fourrière et de garde et nous vous proposons donc de les exonérer de ces frais. L'impact pour la collectivité est estimé à 7 025 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ZAC GARE LA VALLEE. DENOMINATION D'UNE VOIE. LIAISON DE LA RUE DE LA VALLEE A LA RUE DEJEAN.

MME FOURE : En l'absence d'Annie VERRIER qui est retenue professionnellement, je présente les points qui relèvent de sa délégation. Le point 12 concerne la ZAC Gare la Vallée, dénomination d'une voie, liaison de la rue de la Vallée à la rue Dejean.

Je vous propose de dénommer la nouvelle voie servant de liaison entre la rue de la Vallée et la rue Dejean, et qui sera réalisée prochainement par la SPL Vallée Idéale Développement, "rue de la Vallée" (s'agissant d'un prolongement de celle-ci). Il nous faut une délibération mais vous voyez que c'est purement formel.

A titre informatif, je vous rappelle que cette nouvelle voie permettra de fluidifier la circulation et de desservir les nouveaux aménagements devant la Halle Freyssinet et notamment la nouvelle cité administrative. Cette dénomination simplifiera par ailleurs les travaux à venir, notamment en matière de référencement de cette nouvelle cité administrative auprès des fournisseurs d'énergie.

Y a-t-il des observations ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, Madame le Maire, toujours la même question. Je vous demande de respecter votre engagement pris il y a maintenant quatre ans par courrier de baptiser une rue ou un bâtiment public au nom de Fred MOORE. Je vous remercie.

MME FOURE : J'ai répondu par anticipation en vous disant que la prolongation de la rue de la Vallée s'appelle rue de la Vallée pour simplifier les choses et faire en sorte qu'il n'y ait pas de difficulté.

M. THEVENIAUD : ...

MME FOURE : Chacun son tour, c'est moi, Monsieur THÉVENIAUD, qui ai la parole, il n'y a que moi qui ai la parole pour l'instant, désolée. Donc nous passons au vote si vous voulez bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - 1, RUE BAÏF. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION DE TERRAINS.

14 - 1, RUE BAÏF. TERRAIN D'AGREMENT ET COUR. CONSORTS MOUHOU. CESSION.

MME FOURE : Je vais maintenant traiter les points 13 et 14 conjointement parce qu'ils sont complémentaires.

Le point 13 concerne le 1, rue Baïf. La collectivité a été sollicitée par les consorts MOUHOU, propriétaires de la maison située au 1, rue Baïf, afin de procéder à la régularisation foncière des terrains qu'ils occupent depuis des dizaines d'années. Ils ont en effet exprimé la volonté de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de réaliser des travaux sur leur propriété.

Ces terrains communaux représentent une superficie totale de l'ordre de 233 m² et correspondent à une partie du jardin et à une cour d'entrée carrossable, bordées par une haie.

Je vous invite donc à procéder à la régularisation foncière des terrains cadastrés CM n° 389, 387 et 233 qu'occupent les consorts MOUHOU. Après déclassement du domaine public, je vous propose de les leur céder moyennant le prix estimé à 6 064 € frais notariés en sus. A titre informatif, ils ont accepté cette proposition par courrier en date du 13 avril 2023.

Je vous invite également à m'autoriser à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette opération.

Nous vous faisons voir les lieux par la même occasion situés sur le secteur Fafet-Brossolette au nord-est de la ville. Pas d'observations ?

Je fais d'abord voter le déclassement du domaine public des parcelles que j'ai énumérées.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je fais maintenant voter la cession de ces parcelles.

ADOpte A L'UNANIMITE

**15 - 69 RUE RENE ET MARCELLE SOBO. 43 RUE DE LA DODANE. 13 IMPASSE BARBIER.
CESSION PAR ADJUDICATION DE 3 IMMEUBLES.**

MME FOURE : Nous passons ensuite à une délibération portant sur les 69 rue René et Marcelle Sobo, 43 rue de la Dodane et 13 impasse Barbier, cession par adjudication.

Plusieurs biens immobiliers, propriétés de la ville d'Amiens, n'ont plus d'utilité à être conservés dans son patrimoine. Il s'agit :

- d'un logement situé 69, rue René et Marcelle Sobo, acquis en 1992 dans le cadre d'un emplacement réservé, d'une surface de 73 m² sur une parcelle de 156 m², qui est vacant depuis 2017 et requiert d'importants travaux de rénovation.

- d'une maison située 13, impasse Barbier, d'une surface habitable d'environ 46 m², acquis en 1997. Cette maison avec cave, datant de 1900, est libre et est à rafraichir préalablement à toute occupation.

- d'une maison édifée sur 3 niveaux et située 43, rue de la Dodane, dont l'acquisition a été formalisée en 1966, représentant une surface de 57 m². Elle est en mauvais état et nécessite une rénovation intégrale. En effet, elle présente des traces d'insalubrité suite à de longues périodes d'inoccupation et de squats.

Je vous propose donc de les céder par adjudication - je rappelle que l'adjudication est une vente volontaire aux enchères -, afin d'optimiser les chances de vente auprès d'un public diversifié d'acheteurs. Maître Franck MASSY, qui procédera aux ventes aux enchères, a rédigé les projets de cahiers des charges pour chacun des biens. Je vous propose de les approuver.

Ces documents détaillent, outre les modalités de vente et conditions générales ou spécifiques, les prix fixés à 100 000 € pour le 69 rue René et Marcelle Sobo ; 75 000 € pour le 13 impasse Barbier ; 40 000 € pour le 43, rue de la Dodane.

Enfin, je vous invite à m'autoriser à signer tous actes se rapportant à cette opération.

Y a-t-il des observations ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Madame le Maire, nous nous apercevons sur ce point que des biens immobiliers appartenant à la mairie d'Amiens sont restés à l'abandon depuis plusieurs années. Pourquoi laisser des propriétés se détériorer à ce point, comme c'est le cas rue de la Dodane ? La maison était, certes, devenue un squat, conséquence de l'inoccupation prolongée du bien. Cela nous pousse à la réflexion quant à l'utilisation du foncier en possession de la Ville d'Amiens. Pourquoi laisser des propriétés à l'abandon pendant de longues années alors même que nous faisons déjà face à un problème d'insalubrité de nombreux biens et que nombre de particuliers et d'associations sont en recherche de locaux ou de logements.

En parlant de patrimoine dégradé, qu'en est-il de la rue de la Barette, les plus vieilles maisons à pans de bois, en 2008 inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques, dont le projet, s'il existe vraiment, de rénovation ne semble pas avancer ?

MME FOURE : Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Au sujet de cette cession par adjudication de ces trois immeubles que vous avez cités, vous n'êtes pas sans savoir que des familles et des enfants dorment dans des cages d'escalier à Amiens. Lors de la Commission Finances du 6 septembre dernier, notre collègue Fabien VOULMINOT vous a demandé s'il était possible de mettre ces biens à disposition d'associations ou de logements d'urgence. La réponse a été que ces biens n'étaient pas adaptés du fait de travaux importants de mise aux normes, et que le logement d'urgence ne relevait pas d'une compétence communale. Pourtant, il y a plusieurs

villes qui ne se dédouanent pas de leurs obligations en la matière. La ville de Lille, par exemple, et son CCAS qui, en juin dernier, ont signé la déclaration des droits des personnes sans abri et participent à de nombreux programmes d'investissement avec l'Etat et la métropole afin d'accueillir et héberger dignement les personnes sans domicile. Autre exemple, Vannes, ville gérée par la droite, qui a validé récemment la création d'un centre d'hébergement d'urgence. D'autres exemples existent où la ville, via le CCAS, ouvre des centres d'hébergement d'urgence. Amiens peut donc relever le défi.

La Mairie d'Amiens doit recenser les locaux vacants afin de les mettre à disposition des familles qui dorment dans la rue. Des locaux municipaux peuvent également être mis à la disposition des bailleurs sociaux. A excuse institutionnelle, nous répondons volonté politique.

MME FOURE : Quelques éléments de réponse pour l'une et l'autre de vos interventions, Mesdames. D'abord, je tiens à vous dire que depuis 2014 nous avons fait un état de tous les biens dont nous disposons et dont nous n'avons pas l'utilité, parce qu'il arrive que nous achetions des biens parce qu'à un moment donné, il y a un projet. Par exemple, sur la rue René et Marcelle Sobo, sauf erreur de ma part, c'était à une certaine époque le projet de la pénétrante dite Est. Aujourd'hui, il n'est plus question de faire cette infrastructure et par conséquent, nous estimons qu'il est de bon ton de revendre le bien et de ne pas le conserver. Donc premier point, nous avons une liste des biens dont nous sommes propriétaires et qui peuvent être vendus. Evidemment, à chaque fois que nous dressons une liste, en fonction des disponibilités des biens, nous interrogeons notre bras armé qui est AMSOM Habitat pour savoir si AMSOM Habitat est intéressé par l'acquisition, qui pourrait d'ailleurs être dans certains cas à l'Euro symbolique, des biens en question. Et il est arrivé à de nombreuses reprises qu'AMSOM Habitat devienne propriétaire de ces biens, les rénove pour les mettre à la disposition de locataires. Donc, nous ne mettons en vente que les biens qui font partie de la liste en question, qui sont disponibles et n'ont pas été retenus comme intéressants par AMSOM Habitat. Et je parle sous le contrôle de la Présidente d'AMSOM. Dans ces cas-là, effectivement, nous mettons en vente au grand public.

Deuxième élément que je tiens à vous indiquer, il arrive régulièrement, même si l'accueil d'urgence n'est pas de notre compétence, que nous soyons contactés par les services de l'Etat pour aider à l'accueil provisoire de familles, et nous n'avons jamais manqué à notre devoir de solidarité à l'égard des plus démunis. En revanche, les trois biens qui vous sont proposés ce soir ne sont pas en mesure d'être mis à disposition de familles d'une manière adéquate. C'est donc la raison pour laquelle il vous est proposé de les mettre en vente. Effectivement, comme il vous a été répondu en commission, il va falloir que ces biens soient remis aux normes avant de pouvoir être habités.

S'agissant de la rue de la Barette, Madame DELATTRE, je rappelle que la rue de la Barette est composée, sauf erreur de ma part, de trois maisons qui appartiennent à la SIP. Il y a de longues années, en effet, que la SIP est propriétaire de ces biens qui, auparavant, appartenaient à la ville, mais ont fait l'objet de cette procédure que je vous signalais il y a des années. Donc la SIP a eu un premier projet avec un promoteur mais n'a pas obtenu satisfaction puisqu'il s'agissait de ne pas tenir compte du caractère patrimonial des biens en question, sachant que même si elles sont déjà fort abîmées, elles présentent un caractère extrêmement intéressant au regard de leur type de construction. Elles sont très représentatives des constructions dans notre ville. Par conséquent, le projet a été abandonné. Nous sommes en contact avec la SIP et avec un opérateur. Je ne sais pas où nous en sommes exactement, mais nous sommes sur le point d'aboutir. J'ai eu plusieurs réunions avec la SIP, sa présidente et son directeur, pour voir comment avancer, et j'ai bon espoir que l'on aboutisse à un projet permettant de voir ces biens

remis en état tout en respectant leur caractère historique et patrimonial. Voilà les éléments que je pouvais vous apporter.

Peut-on passer au vote sur cette délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

16 - RUE DE LA RESISTANCE. TERRAIN A BATIR. CESSION AU PROFIT D'UNILASALLE.

MME FOURE : La Ville d'Amiens est propriétaire du site dit de « La Veillère », autrefois appelé garage BMW pour les plus anciens Amiénois, une parcelle d'environ 2 532 m² située en cœur de ville, dans le quartier Saint-Leu, à proximité immédiate du Quai de la Somme, ainsi que des services universitaires et de la gare d'Amiens.

La Collectivité avait d'ailleurs délibéré en 2016 et 2018 pour une cession au profit de Nexity, projet qui n'a pas abouti par la suite.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la cession de cette parcelle au site UniLaSalle (anciennement l'ESIEE) qui souhaite y réaliser une résidence étudiante dotée de services et d'espaces communs d'une superficie d'environ 4 960 m² de surface de plancher.

Conformément à l'évaluation des services de l'État, le prix de vente est fixé à 1 240 000€.

Il est ici précisé que la réalisation de cette opération se fera via une vente au profit de la fondation Jean-Baptiste GAGNE. UniLaSalle sera in fine titulaire d'une convention de location pour l'exploitation et la gestion de la future résidence.

Y a-t-il des observations ?

MME DELATRE : Cette initiative de construction d'une résidence étudiante au profit d'UniLaSalle est positive pour les étudiants et étudiantes. Il est, en effet, essentiel de proposer des solutions de logement adapté, propre, décent, et à un prix raisonnable pour garantir les bonnes conditions de vie d'études. L'implantation de cette résidence sur un espace à l'abandon depuis plusieurs années et à proximité des lieux d'études est donc une bonne nouvelle.

Si nous reconnaissons l'intérêt de ce projet, il nous semble toutefois essentiel de rappeler que dans un contexte d'inflation particulièrement préoccupant, les étudiants de l'UPJV, université publique ayant pour lieu d'études le pôle Citadelle, n'ont toujours pas à disposition de restaurant universitaire proposant des repas sains, équilibrés, et à un prix accessible à tous et toutes. La cafétéria CROUS implantée sur le campus est sous-dimensionnée et ne propose qu'un choix réduit de sandwiches et paninis, aucun repas complet ni équilibré. L'alimentation représente pourtant un poste de dépenses important pour les étudiants et constitue un facteur de santé essentiel au bien-être physique et moral.

L'enquête annuelle 2023 de l'UNEF sur le coût de la vie étudiante ne peut qu'amplifier nos préoccupations. Elle montre, en effet, qu'en 2023 le coût de la vie étudiante a augmenté de 6,47%, soit en moyenne une augmentation de 49,56 € par mois. Cela constitue l'augmentation

du coût de la vie étudiante le plus importante depuis que les enquêtes annuelles de l'UNEF ont été créées il y a dix-neuf ans. Toujours en 2023, le coût des produits alimentaires a augmenté de 14,3% en moyenne. Cela représente une hausse trois fois supérieure à l'inflation globale. La précarité alimentaire étudiante augmente et quatre étudiants sur dix déclarent sauter régulièrement des repas. En conséquence, de plus en plus d'entre eux ont recours à des aides alimentaires et bénéficient de collectes solidaires organisées par des associations.

Nous devons prendre la mesure du problème. Eluder la question de la construction d'un restaurant universitaire sur le campus de la Citadelle, c'est contraindre les étudiants à mal et trop peu se nourrir. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle situation.

MME FOURE : Votre intervention est un peu éloignée de l'objet de la délibération. Néanmoins, je vais passer la parole à Alain GEST qui va vous répondre et ensuite nous reviendrons à l'ordre du jour précis de notre conseil.

M. GEST : Chère collègue, je pense que vous vous êtes trompée d'adresse. Je vous conseille de vous adresser d'abord aux services de l'Etat pour cette question qui n'est pas du ressort d'Amiens Métropole, et je vous conseille également de vous tourner vers vos amis qui occupaient les sièges que nous avons aujourd'hui pour leur demander pourquoi ils ne sont pas parvenus à aller jusqu'au bout de la démarche qu'ils avaient engagée en acceptant finalement un projet de construction universitaire dans la Citadelle qui ne fait pas la place, pour des questions de financement, à un restaurant universitaire classique. Pour ce qui nous concerne, nous avons fait au-delà de ce que les compétences nous donnent. Je vous rappelle que nous avons mis très récemment à disposition, ou quasiment puisque le prix de la location est vraiment minime, au CROUS des locaux qui avaient jusqu'à présent une vocation commerciale qui, malheureusement, s'est confirmée irréalizable. Nous les avons donc mis à la disposition du CROUS pour donner un espace supplémentaire d'alimentation, qui est d'ailleurs très bien réalisé et que j'ai moi-même visité avec Anne PINON, la Vice-présidente aux Affaires universitaires. Nous avons donc répondu, dans le cadre de ce que nous pouvions faire, à cette problématique.

J'ajoute que le problème que vous évoquez, c'est-à-dire la difficulté à laquelle sont confrontés bon nombre d'étudiants aujourd'hui, compte tenu notamment de la hausse de l'inflation, à se nourrir convenablement, ne nous a pas du tout échappé. Nous avons d'ailleurs décidé, et je pense que cela passera la semaine prochaine à la réunion du Conseil d'Amiens Métropole, de passer le montant de notre aide à AGORAE, qui permet effectivement de fournir à des prix extrêmement minimes de la nourriture à des étudiants, de 4 000 à 10 000 €. Donc, nous intervenons là encore pour soutenir les étudiants les plus en difficulté et nous sommes dans le cadre et même souvent au-delà du cadre des responsabilités qui sont les nôtres.

Encore une fois, ce n'est pas en répétant des dizaines de fois qu'il y a un problème de restauration étudiante à Amiens lié à la Citadelle que vous trouverez une solution. La solution avait été soi-disant évoquée, elle n'a jamais été confirmée, elle n'a jamais été financée et c'est là que repose la clé du problème, ce n'est pas la bonne adresse. Ici, nous sommes à Amiens Métropole, qui n'a pas la compétence en matière d'université.

MME FOURE : Peut-on passer au vote sur la délibération qui, encore une fois, a pour objet de céder un terrain pour qu'UniLaSalle y fasse son campus.

ADOpte A L'UNANIMITE

**17 - DEPARTEMENT DE LA SOMME. COLLEGE AUGUSTE JANVIER. TRANSFERT DES BIENS
IMMOBILIERS A TITRE GRATUIT.**

MME FOURE : Il s'agit d'une régularisation. Le collège Auguste Janvier, situé 72, rue Jules Barni, est édifié pour partie non seulement sur la parcelle cadastrée section DV n° 400, propriété du Département de la Somme, mais également sur la parcelle DV n° 8, appartenant à la ville d'Amiens.

Afin d'apporter de la cohérence et pour simplifier la situation juridique et patrimoniale des biens immobiliers des collèges, dont la compétence relève des Départements, la collectivité a été sollicitée pour opérer un transfert d'emprises communales formant une partie de l'assiette foncière de l'établissement.

Je vous propose ainsi d'approuver le transfert, à titre gratuit, et au profit du Département, des parcelles communales cadastrées section DV n° 8, 409 et 410 correspondant à une partie de l'assiette foncière des locaux et des logements de fonction.

Par conséquent, et pour permettre aux élèves du collège d'accéder directement au gymnase communal, je vous propose de créer, toujours à titre gratuit, une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section DV n° 408 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section DV n° 406 (fonds dominant), dont l'exercice sera conforme au plan annexé à la délibération qui vous a été transmise.

En outre, je vous propose d'acquérir auprès du Département, moyennant l'Euro symbolique, la parcelle cadastrée section DV n° 407, d'une superficie d'environ 101 m², située dans l'emprise du gymnase. Une servitude de vue serait également à constituer.

Enfin, il convient de m'autoriser à signer tous actes et pièces se rapportant aux présentes opérations.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - QUARTIER SAINT MAURICE. CREATION D'UN MARCHÉ FRANC.

MME LAVALLARD : Je vous propose d'approuver la création d'un marché franc place Camille Claudel dans le quartier Saint Maurice. Celui-ci aura lieu le premier mardi de chaque mois. Il faut peut-être préciser que ce sont des producteurs locaux qui viendront vendre à prix très avantageux leurs productions dans ce cœur de quartier populaire.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE Nous nous réjouissons de cette nouvelle implantation.

**19 - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS.
SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

MME LAVALLARD : Il s'agit de la subvention à la Fédération des associations de commerçants du centre-ville d'Amiens. Je vous propose de verser cette subvention de 130 000 €, en augmentation de 10 000 € par rapport aux années précédentes dans la mesure où la ville a sollicité la mise en place, en complément des actions habituelles d'animation du centre-ville, d'un dispositif de comptage piétons annuel destiné à mieux évaluer la fréquentation du centre-ville et ainsi mesurer l'efficacité des actions de dynamisation entreprises. Il s'agit d'un dispositif qui fonctionnera 365 jours par an et dont le coût est évalué à 12 590 €. Ce sera vraiment un outil très pratique pour évaluer tout ce qu'il se passe en ville.

MME FOURE : Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Il est important de veiller au bon fonctionnement du commerce de centre-ville en soutenant des acteurs et actrices. La situation ne semble pas s'arranger. Qu'en est-il de la réflexion que vous nous disiez avoir lancée lors de notre question orale posée en mars 2023 sur l'avenir des commerces de centre-ville, en particulier concernant la possibilité de préemption et d'encadrement des loyers des cellules commerciales ?

MME FOURE : Comme nous nous y étions engagés, nous avons fait des ateliers avec les commerçants et nous allons faire le compte rendu avec eux. Il ne leur a pas encore été adressé. Nous aurons des éléments à vous fournir prochainement, mais je ne peux pas vous donner de date précise. En tout cas, nous avons bien en tête un certain nombre d'éléments concernant les commerçants. S'agissant de l'aspect urbanistique que vous notez, il suppose une réflexion plus approfondie, et probablement un peu plus longue, pour savoir quel serait l'opérateur qui pourrait intervenir sur ce sujet. Donc là, ce sera un peu plus long, mais nous avons bien en tête cette réflexion, et nous vous en ferons part de manière précise dès que les choses auront évolué.

Est-ce que l'on peut passer au vote sur la délibération elle-même ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE Je précise que c'est bien 10 000 € de plus et pas 100 000 € de plus, comme il a été indiqué par erreur dans le Courrier Picard. C'est bien 10 000 € de plus pour réaliser cette opération de comptage que vient de vous expliquer Nathalie LAVALLARD.

Je remercie Nathalie et je passe la parole à Florence RODINGER pour les points suivants.

MME RODINGER : Merci, Madame le Maire. Puis-je traiter les deux dossiers conjointement concernant l'AMSOM ?

MME FOURE : Mais bien sûr.

MME RODINGER : Il s'agit pour le point 20 d'accorder la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 308 998 € souscrit par l'AMSOM Habitat auprès de la CDC pour la réhabilitation de 28 logements rue Ethel et Julius Rosenberg.

Le **point 21** concerne un prêt d'un montant de 3 169 200 € souscrit auprès du même établissement pour la réhabilitation de 68 logements rue Lescouvé.

Pour les deux dossiers, il y a lieu d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

20 - AMSOM HABITAT. RUE ETHEL ET JULIUS ROSENBERG. REHABILITATION DE 28 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - AMSOM HABITAT. RUE LESCOUVE. REHABILITATION DE 68 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - PARTICIPATIONS FINANCIERES. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. FINALISATION DES DERNIERS ENGAGEMENTS DE LA SIP ÉLIGIBLES A L'ANCIEN DISPOSITIF. CONVENTIONS.

MME RODINGER : Afin de répondre au programme local de l'habitat 2021-2026, la Ville d'Amiens a modifié ses dispositifs de soutien au logement par délibération du 8 décembre 2022, notamment en renforçant le soutien à la réhabilitation de l'habitat privé.

Cependant, il convient de finaliser les engagements de l'ancien règlement de soutien au développement de l'offre de logements locatifs sociaux, celui-ci ayant été modifié par une délibération de janvier 2019. C'est pourquoi je vous propose de prendre acte des plans de financement concernant les trois opérations d'acquisition en VEFA portées par la SIP situés dans la ZAC Renancourt et la ZAC Intercampus.

Il s'agit plus précisément, pour la ZAC Renancourt, de 24 logements sur le lot D7Bis, de 38 logements sur le lot B4, et pour la ZAC Intercampus de 33 logements sur le lot 2L3.

Je vous propose d'approuver le versement de subventions de 4 000 € par logement, pour chaque opération, autrement dit pour un montant total de 380 000 €.

Il convient également d'approuver les conventions à intervenir avec la SIP et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Je passe la parole à Olivier JARDÉ pour le point 23.

23 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE 2023.

M. JARDE : Merci, Madame le Maire, chers collègues. Nous allons parler des subventions aux associations patriotiques, mais je voudrais d'emblée souligner leur dévouement à toutes les cérémonies de mémoire, quel que soit le temps.

L'enveloppe totale annuelle est de 24 440 €, soit une progression de 2 000 € depuis l'année dernière. Aujourd'hui, nous allons traiter de 16 associations patriotiques pour 13 150 €.

La plus forte subvention va aux porte-drapeaux, je dirais aux fidèles porte-drapeaux, qui sont toujours présents et en nombre important.

Madame le Maire, si vous me le permettez, il y a trois petits points que je voudrais ajouter. Il s'agit de la problématique de la réalisation du dossier de demande. Les services de la mairie ont mis en place un accompagnement très particulier. Ils ont un seul interlocuteur avec Julie FOUCHARD. Cet accompagnement est renforcé du fait de la dématérialisation et, chose importante, Julie FOUCHARD se déplace parfois au siège des associations pour les aider. A titre personnel, je les rencontre, bien sûr, et je réponds à leurs questions. Aucune condition de mise en concurrence des associations n'est réalisée, et il privilégie les projets d'investissement au fonctionnement.

Il y a deux points sur lesquels j'ai eu des interrogations. C'est l'Union Républicaine des Anciens Combattants de la Somme, ARAC 80, qui n'est pas une association amiénoise. C'est une association qui est à Tully, c'est-à-dire à côté de Friville-Escarbotin. Elle demandait une subvention de fonctionnement de 500 €. En accord avec le Conseil départemental, qui va donner 300 €, nous donnerons 250 €, c'est-à-dire un montant supérieur à ce qui était demandé au total.

Le dernier point que je voudrais aussi aborder concerne le Centre de Mémoire et d'Histoire de la Somme qui, pour la première fois depuis 2019, a fait une demande de subvention. A cette époque, une subvention a été reconduite jusqu'en 2019 et nous avons repris ce travail de subvention à 550 € au niveau du fonctionnement. Il est donc proposé de reconduire cette subvention au niveau de l'aide.

MME FOURE : Qui souhaite s'exprimer ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Les subventions proposées pour les associations patriotiques s'élèvent à un montant de 4 300 € pour les subventions d'actions spécifiques et 8 850 € pour les subventions de fonctionnement, soit une enveloppe totale de 13 150 € répartie entre 16 associations. Considérant le nombre d'associations et les missions qu'elles remplissent, cette enveloppe nous paraît faible.

Dans le point suivant, nous aborderons le versement d'une subvention d'investissement de 100.000 € pour la création d'un Jardin de la Paix australien à Amiens. Nous soulignons donc la nécessité de créer et d'entretenir un lien entre les associations patriotiques subventionnées et ce projet d'envergure que constitue le Jardin de la Paix. En effet, ces associations sont attachées aux notions de devoir de mémoire et de souvenir que l'on retrouve au cœur du projet de Jardin de la Paix. Il nous semble ainsi essentiel de soutenir les associations patriotiques qui peinent à recruter et qui sont pourtant précieuses pour le bon déroulement de nos cérémonies. Ce soutien leur permet, en effet, de faire vivre des lieux tels que les jardins de la Paix, qui ne doivent pas se cantonner à être de simples lieux de promenade.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, Madame le Maire, deux choses. J'avais évoqué ce souhait en commission. C'est par rapport à notre inquiétude. Nous sommes tous présents lors des cérémonies patriotiques et très inquiets du manque de relève au niveau des porte-drapeaux. Donc, j'avais

suggéré, pourquoi pas, un partenariat avec le service Jeunesse pour sensibiliser les jeunes sur le devoir de mémoire, pour devenir porte-drapeaux et pour assurer la relève. Je pense que c'est très important. Je suis très inquiet, nous sommes tous très inquiets de ce manque de relève.

Après, une question liée aux cérémonies patriotiques. Gilles DE Robien, pour le 60^{ème} anniversaire de la libération d'Amiens, avait organisé une grande fête patriotique et populaire. Donc ma question est la suivante : l'année prochaine, nous allons célébrer le 80^{ème} anniversaire de la libération d'Amiens. Pensez-vous faire un grand événement ? Merci.

MME FOURE : D'autres interventions ? Non. Alors, Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui, Madame le Maire, je voudrais vous préciser... et Monsieur THÉVENIAUD est très présent lors des cérémonies... vous avez quand même remarqué qu'il y avait des enfants, et je dis bien des enfants, pas des jeunes. Monsieur PLOUVIER organise des manifestations dans les lycées et collèges amiénois pour justement faire cette relève et cela marche puisqu'à chaque fois, un ou deux enfant(s) est(sont) présent(s) et c'est donc quelque chose que nous prenons en compte et que nous subventionnons.

Madame DELATTRE, quand je regarde la note, il y a trois associations qui n'ont pas demandé de subvention. Cet argent a été redistribué en plus et il n'y a pas de subvention en moins. Quand vous dites qu'il y a 13 150 €, je vous rappelle quand même que c'est la deuxième partie des subventions et que le total est de 24 440 €, en progression de 2 000 €. On ne peut donc pas dire que nous négligeons les associations, et je trouve que c'est une bonne chose parce que nous sommes quand même très heureux de les avoir, ils représentent la mémoire, ils représentent quelque chose pour les Amiénois, et donc il faut absolument les subventionner. Mais nous n'avons pas diminué les subventions, bien au contraire.

MME DELATTRE : ...Je n'ai pas dit cela Monsieur JARDÉ

MME FOURE : La parole est à Monsieur JARDÉ et à lui seul.

M. JARDE : Je ne sais pas où vous voyez que c'est diminué.

MME FOURE : J'ajoute une petite chose sur le 80^{ème} anniversaire. Effectivement, des cérémonies se préparent, des manifestations particulières se préparent pour célébrer dignement cet anniversaire. Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Monsieur JARDÉ, je suis désolée, mais je n'ai pas dit qu'elle avait diminué, j'ai dit qu'elle était faible, ce n'est pas pareil.

MME FOURE : Eh bien, ce sera noté dans le procès-verbal. Nous pouvons passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - JARDIN DE LA PAIX AUSTRALIEN D'AMIENS. ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. JARDE : Depuis 2018, 15 Jardins de la Paix ont été créés dans les cinq départements des Hauts-de-France, et même en Belgique, par l'association Art et Jardins. Ils proposent, et c'est très intéressant, un regard alternatif sur la paix toujours remise en question, et on peut le constater malheureusement actuellement. Ils sont situés dans les hauts lieux de la Première

Guerre mondiale. Comme vous le savez, Amiens est un haut lieu de mémoire australienne, en liaison avec l'ANZAC Day, et nous proposons donc un Jardin de la Paix australien PMR, et j'insiste bien sur ce point, même si le terrain est un peu en pente, en contrebas de la Citadelle. Il fera écho à la passerelle commémorative offerte par l'armée australienne. Je ne sais toujours pas, Madame le Maire, si c'est l'armée australienne ou si c'est un officier australien qui l'offre, mais toujours est-il que c'est l'Australie. Ce sont les Australiens qui l'offrent. Je vous rappelle que cette passerelle reliera le Jardin des Plantes à la rue des Déportés, et donc c'est très intéressant parce que nous allons avoir un cheminement réel entre le quartier Saint-Leu, le Jardin des Plantes et le Jardin de la Paix.

C'est un projet d'un montant de 150 000 €. La subvention de la Ville d'Amiens en investissement est de 100 000 €, et l'inauguration est prévue, bien entendu, le 24 avril, en même temps que la passerelle et l'ANZAC Day.

MME FOURE : C'est une belle opération, en effet, qui va voir le jour. Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CHU AMIENS PICARDIE. CRECHE FAMILIALE HOSPITALIERE. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DES RELAIS PETITE ENFANCE. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Il s'agit d'une convention avec le CHU Amiens Picardie concernant la mise à disposition de locaux des relais petite enfance. Effectivement, dans le cadre du futur projet de reconversion de l'ancien site du CHU Nord, engagé avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France et la BnF, la collectivité a été sollicitée pour relocaliser des activités de la crèche familiale du CHU qui se situe actuellement sur le site du futur pôle de conservation de la BnF.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention à intervenir avec le CHU Amiens-Picardie visant à définir les modalités de mise à disposition de locaux par la Ville d'Amiens au profit de la crèche familiale hospitalière, et ceci à compter du 18 septembre 2023 à titre gracieux.

Il s'agit, plus particulièrement, d'accueillir les activités de cette crèche au sein des différents relais petite enfance de la ville, à savoir au 7, rue de la demi-lune, au Pôle associatif Condorcet, au relais Chemin des Plantes, au relais Pigeon Vole, au relais Germaine Dulac et au relais Babillages. Ces locaux seraient mis à disposition deux demi-journées par semaine en matinée selon un planning déterminé trimestriellement.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

MME FOURE: Merci. Je précise que cette disposition a vocation à s'appliquer pendant la période qui permet à la nouvelle crèche de l'hôpital de se construire à proximité de l'hôpital Sud. Cette crèche est donc en cours de lancement puisque l'agence d'architectes a été choisie, le projet a été choisi, et il ne reste plus, si je puis dire, qu'à construire ce bâtiment qui sera sans nul doute de qualité.

Pouvons-nous passer au vote sur cette délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - RESERVATION DE BERCEAUX A DESTINATION DES MINISTERES DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE GEREEES PAR LA VILLE. CONVENTION 2023-2026. RENOUVELLEMENT.

MME BOUCHEZ : Il s'agit du renouvellement d'une convention 2023-2026 concernant la réservation de berceaux à destination des ministères de l'Economie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique dans les structures de la petite enfance gérées par la Ville.

La convention étant arrivée à terme, je vous propose de répondre favorablement à la demande de renouvellement formulée par le ministère, étant précisé que sera versée en contrepartie une aide au fonctionnement d'un montant de 6 600 € par place, soit 13 200 € par an.

Il convient dès lors d'approuver et d'autoriser la signature de la convention demeurée en annexe.

MME FOURE : Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Bonsoir à toutes et à tous. Bien sûr, nous allons voter ce dossier. Néanmoins, nous souhaitons apporter quelques réflexions sur la politique petite enfance parce que de nombreux parents sont confrontés à un problème de solutions de garde de qualité satisfaisante. Bien souvent résignés, ils ne déposent même pas de dossier de demande de place en crèche municipale. Alors, Madame la Maire, vous nous répondez souvent que s'il y a peu de places en crèche publique, les parents doivent avoir le choix, mais nous pensons que les parents doivent avoir le choix de solliciter une place en crèche publique. Alors, nous sommes peut-être sectaires ou de grands idéologues, mais la gestion par le privé et la gestion publique, pour les crèches en tout cas, ce n'est pas pareil, et ce que nous observons, c'est qu'il n'y a pas de nouveaux berceaux à Amiens et que c'est l'objet de regroupement de gestion de bâtiments qui est plutôt le cas, malheureusement.

L'augmentation des capacités d'accueil pour la petite enfance devrait être une politique consensuelle, mais il y a un jeu complexe qui se joue entre les municipalités, la CAF et l'Etat qui apportent un soutien financier. C'est une brèche dans laquelle se sont engouffrées de nombreuses entreprises privées dont l'offre permet, certes, de pallier la pénurie de places, mais dans des conditions d'accueil qui peuvent laisser à désirer. Vous avez entendu le scandale des maisons de retraite privées, vous allez adorer le scandale des crèches privées. Deux livres viennent de sortir qui pointent les dérives de quatre grands groupes de crèches privées, et nous ne pouvons qu'être inquiets pour tous les enfants qui vont naître en France à l'avenir et ceux qui sont déjà, malheureusement, dans ces crèches. Et nous vous invitons à continuer à construire et à créer de nouvelles places dans nos crèches municipales et à ne pas laisser la place au marchandage pour les enfants.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : D'une manière plus globale par rapport à ce que vous venez de dire, à Amiens la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants est quelque chose qui n'est jamais remonté, que ce soit dans les crèches municipales, les crèches associatives, et les crèches privées, les micro crèches. Sincèrement, ce n'est pas quelque chose dont on s'aperçoit. Donc, pour l'instant, j'oserais croiser les doigts et dire qu'à Amiens tout va bien.

MME FOURE : Un petit mot pour compléter ce que dit Hélène BOUCHEZ. Evidemment, nous avons été extrêmement attentifs quand il a été question de ce scandale sur un certain nombre de crèches, et nous avons été attentifs comme nous l'avions été lorsqu'on avait parlé de maisons de retraite il y a quelques années. Heureusement, à Amiens, nous n'avons pas de structures ayant été mises en cause. Nous avons des crèches privées, c'est vrai, mais ces crèches privées sont pour la plupart gérées soit par des entreprises, soit par des associations gérées par les parents eux-mêmes, et je peux vous dire que les crèches privées font l'objet d'une attention toute particulière à la fois des services de la CAF mais aussi des services de la Protection maternelle et infantile du Conseil départemental, qui ont un pouvoir extrêmement important et qui pourraient faire des remarques. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de retour négatif sur les crèches qui fonctionnent dans notre ville. Voilà ce que l'on peut vous dire à l'instant où l'on vous parle.

Si vous voulez bien, nous revenons à l'objet précis de la délibération puisque vous vous êtes rattachée à cette délibération pour parler des crèches de manière générale, mais l'objectif était juste d'accorder deux berceaux, comme par le passé, au ministère de l'Economie et des Finances.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE PAINS ET DE VIENNOISERIES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE. CONVENTION D'INDEMNISATION.

MME BOUCHEZ : Il s'agit d'un accord cadre de fourniture et de livraison de pains et viennoiseries pour la restauration collective.

Amiens Métropole a attribué, au nom de sa Centrale d'Achat, un accord-cadre de fourniture et de livraison de pains et de viennoiseries pour la restauration collective à la société TOUFLET.

La Ville d'Amiens fait appel à cet accord-cadre pour ses commandes à destination de la restauration scolaire et du restaurant administratif. Cependant, la reprise économique suite à la crise de la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, sont autant d'éléments à l'origine d'une forte et rapide hausse des coûts des matières premières, notamment le blé, et des coûts de l'énergie, qu'il faut qualifier de circonstances imprévues que la société n'aurait pu raisonnablement envisager. De plus, la révision des prix de cet accord-cadre s'effectuant au 1^{er} janvier de chaque année, la clause de révision n'a pas pu compenser cette forte hausse des coûts pour la société qui fait état d'un déficit d'exploitation de 15%.

C'est pourquoi la société TOUFLET a sollicité, au titre de la théorie de l'imprévision, une indemnité de 19 664,70 € TTC, avec à l'appui un compte d'exploitation certifié par un commissaire aux comptes et des factures d'approvisionnement de septembre 2021 à mars 2022.

Il est donc proposé d'y répondre favorablement en approuvant la convention d'indemnisation avec ladite société et le versement de cette indemnisation. A noter que cette demande ne concerne que la période de mai à décembre 2022 et qu'il n'y aura pas de demande pour l'année 2023.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

**28 - ALSH PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, ACCUEIL ADOLESCENTS, SEJOURS ET LUDOTHEQUE.
CONVENTIONS 2023-2025 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME.**

MME BOUCHEZ : Il s'agit de la convention 2023-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales. Pour les années 2023-2025, il est proposé d'approuver les conventions d'objectifs et de financement relatives aux accueils de loisirs extrascolaires, à savoir pendant les vacances scolaires ; l'accueil des loisirs périscolaires (accueil du matin, du soir et du mercredi) ; l'accueil adolescents (les CAJ) ; les séjours dans le cadre des CAJ ; ainsi que les ludothèques.

Les recettes ont été estimées à 2 550 000 € pour 2023, contre 2 091 780 € pour 2022.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**29 - PROJETS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE.
SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

MME BOUCHEZ : Convention sur les projets des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Education Prioritaire.

Afin de mettre en œuvre des projets en faveur des élèves des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Education Prioritaire, je vous propose de répartir la somme globale de 57 000 € de la manière suivante :

- collège Arthur Rimbaud sur le nord : 6 700 €
- collège César Franck sur le nord : 8 300 €
- collège Rosa Parks sur l'ouest : 4 000 €
- collège Guy Mareschal sur le sud-est : 16 600 €
- collège Edouard Lucas : 21 400 €

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces collèges et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Oui, Monsieur RIFFIOD.

M. RIFFIOD : Merci, Madame le Maire. Je ne souhaite pas participer au vote étant concerné par une des conventions.

MME FOURE : Cela me semble logique. Merci. Pas d'autres observations ? Je propose de considérer que Monsieur RIFFIOD ne participe pas au vote sur l'une des subventions mais pas sur les autres. Sur celle qui le concerne, je pense que ce doit être possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. Richard RIFFIOD n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention au collège Rosa Parks.

30 - FETE DE NOËL DES ÉCOLES. PARTICIPATION FINANCIERE. COMMUNES AMIENS METROPOLE ET HORS AMIENS METROPOLE. ANNEE 2023. CONVENTION TYPE.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de la traditionnelle Fête de Noël des écoles, la ville d'Amiens organise un spectacle en direction des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées d'Amiens pour l'année scolaire 2023-2024. Depuis 1996, plusieurs communes de la communauté d'agglomération Amiens Métropole et hors agglomération participants à la traditionnelle Fête de Noël des écoles organisée par la Ville d'Amiens.

Je vous propose pour cette année, à nouveau, d'approuver la convention type qui définit la participation financière à 10 € par enfant pour les écoles d'Amiens Métropole ou hors Amiens Métropole, ainsi que les modalités pratiques concernant l'accueil des élèves des communes et établissements désireux de participer à la Fête de Noël des écoles.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE C'est encore une belle preuve de solidarité de la part de la Ville d'Amiens.

31 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ÉTUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2023-2024. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Ce point concerne les indemnités des directeurs d'écoles pour la réalisation des tâches administratives et organisationnelles pour l'année scolaire 2023-2024.

A la demande de la ville, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération.

C'est pourquoi, comme chaque année scolaire, je vous propose d'approuver cette convention type et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 575 000 € pour l'année scolaire.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - CAISSE DES ÉCOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Concernant le dispositif de Réussite Educative pour l'année 2023, il est proposé à la Ville d'Amiens de soutenir financièrement la Caisse des Ecoles qui porte le programme "Réussite Educative" à hauteur de 100 000 €, montant identique à l'année précédente.

Ce programme est défini dans le plan de cohésion sociale depuis 2005 sur les quartiers prioritaires Politique de la Ville et permet de délivrer un accompagnement éducatif, culturel, social, sanitaire, auprès des élèves et des familles en difficulté.

Il convient d'approuver la convention de subvention se référant à cette action.

MME FOURE : Des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS. LAEP. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Il s'agit d'une convention avec les lieux d'accueil parents/enfants. La Ville d'Amiens soutient le fonctionnement des structures petite enfance et finance les crèches associatives ainsi que les lieux d'accueil enfants/parents.

Afin de mutualiser leurs moyens, l'association Le Jardin Bleu, qui fonctionnait en autonomie depuis trente ans, a décidé de fusionner dès le 1^{er} juillet 2023 avec l'UDAF.

C'est pourquoi, suite à cette fusion, je vous propose d'octroyer une subvention à l'UDAF de 30.000 € : 18 000 € au titre de l'accueil « le jardin bleu » qui touchait cette subvention depuis des années ; et 12 000 € au titre de l'accueil « le Cerf-volant ».

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE. ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE). BONUS TERRITOIRE. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT.

MME BOUCHEZ : Il s'agit d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, le financement des établissements d'accueil du jeune enfant évolue en intégrant un Bonus Territoire pour un montant de 1 408,66 € par place, qui monte à 1 700 € par place pour les crèches situées en quartier Politique de la Ville.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant afin de le prendre en compte.

Contrairement au Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) qui était versé à la collectivité, le Bonus Territoire est versé à tous les établissements soutenus par la ville. Ainsi, il avait pu être anticipé sur les conventions avec les structures associatives pour l'année 2023 afin que la charge nette de la collectivité ne varie pas. Pour 2024, il sera tenu compte de ces données définitives.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2023-2027.

MME BOUCHEZ : Ce point concerne les conventions d'objectifs toujours avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant les prestations de service pour les Relais Petite Enfance.

Le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales a validé le projet de fonctionnement des Relais Petite Enfance de la Ville d'Amiens ainsi que le temps de travail d'animation correspondant.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de financement pour la période 2023-2027 pour chacun des Relais Petite Enfance. Il s'agit ainsi de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service « Relais Petite Enfance » pour l'équipement au titre de son activité et pour le financement des missions renforcées.

Je vous précise que cette convention comprend aussi le financement du Bonus Territoires intervenant dans le cadre de la Convention Territoriale Global pour un montant de 16 078,61 € par ETP par an, permettant de recevoir une recette identique à celle perçue dans le cadre du CEJ.

MME FOURE : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Merci, Hélène. Je passe la parole à Stéphane DESCOMBES pour le point suivant.

36 - VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITE DE PROXIMITE. SUBVENTIONS. ANNEE 2023.

M. DESCOMBES : Merci, Madame le Maire. Dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions des porteurs de projets d'appui à la vie associative et aux solidarités de proximité, je vous propose d'accorder une subvention de 3 300 € à l'association France Bénévolat, dont 2 500 € pour son fonctionnement et 800 € pour son action "Les Dégourdis". Cette action "Les Dégourdis" sert à valoriser l'engagement bénévole des jeunes, et notamment de faire découvrir le milieu associatif et le bénévolat aux personnes accompagnées par la mission locale d'insertion et de formation du Grand Amiénois et de les encourager à exercer une activité professionnelle favorisant leur retour à l'emploi.

MME FOURE : Merci. Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

J'en profite pour saluer tout le travail réalisé par les associations. On les a vues dans le cadre d'Agora samedi dernier. Heureusement que nous avons toutes ces associations dans notre ville, elles sont vraiment très actives. Merci, Stéphane. Nous passons au point 37 et je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

37 - DEPLOIEMENT DU BUDGET VERT. PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Par ce point 37, il est proposé de voter la délibération par laquelle nous déploierons un Budget Vert. J'ai en effet le plaisir de vous présenter ici une délibération qui pourra vous apparaître très anodine mais qui, pourtant, j'en suis absolument convaincu, constitue le top départ d'un processus au long cours, essentiel et irréversible.

De quoi s'agit-il ? Eh bien, il s'agit aujourd'hui de commencer à évaluer l'impact de notre activité telle qu'elle apparaît dans nos comptes, l'impact de notre activité sur le climat. En simplifiant à l'extrême, si nous avons dépensé 100 pour isoler un bâtiment administratif ou pour acheter de l'électricité verte, nous avons protégé notre climat, tandis que si nous avons dépensé 100 pour acheter du fuel pour chauffer un bâtiment ou pour créer une route qui va participer à développer le trafic routier, encore essentiellement non-électrique, notre dépense aura contribué à dégrader le climat. Il s'agit, vous l'imaginez bien, d'exemples caricaturaux pour leur simplisme.

Pourtant, à partir du compte administratif 2022, celui que nous avons adopté en juin dernier, nous allons analyser nos dépenses et affecter à chaque imputation comptable une couleur. Nous le faisons à partir du compte administratif et non à partir du budget primitif pour deux raisons. D'abord, parce que cela nous permet de partir d'une analyse fiable et sincère. Vous le savez, en effet, le compte administratif retrace ce que nous avons dépensé tandis que le budget exprime ce que nous souhaitons réaliser. Or, il serait évidemment trompeur de voter un budget très favorable au climat si finalement nous ne réalisons majoritairement de ce budget que les dépenses qui sont défavorables au climat. Ensuite, parce que l'analyse de l'impact du réalisé de l'année précédente nous aidera dans les arbitrages pour la préparation du budget N+1. Dans ces conditions, le Budget Vert devient alors non seulement un outil fiable de mesure, mais également un outil de pilotage de l'activité de la collectivité.

Ceci étant précisé, je me dois de formuler quelques remarques complémentaires quant à la méthode; D'abord, les budgets analysés seront le budget principal et le budget annexe "stationnement". Ensuite, la méthode que nous mettons en place est inspirée de la méthode dessinée en collaboration avec France Urbaine par l'Institut Français pour le Climat. Et, comme le font les collectivités qui se sont lancées, qui se lancent ou qui se lanceront dans un Budget Vert, nous adaptons la méthode à notre réalité locale. Parce qu'il se focalise sur le climat, le périmètre de ce Budget Vert est par nature limité et il ne manquera peut-être pas d'être critiqué, notamment, à ce titre.

A titre d'exemple, et pour montrer la limite, nous ne prenons pas en compte, par exemple, l'impact de nos dépenses sur la biodiversité. C'est qu'en effet, si nous avons cette marge de manœuvre, c'est que la loi n'est pas encore intervenue ni pour nous obliger à ce Budget Vert, ni par conséquent pour le formaliser. Mais cette intervention législative, on le sait, pourrait être imminente. Mais comme à chaque fois que la loi intervient dans un domaine qui intéresse les collectivités territoriales, les espoirs apparaissent en même temps qu'apparaissent également les appréhensions. Espoir parce qu'un cadre homogène permettrait des comparaisons entre collectivités et parce que ce cadre homogène garantirait la fiabilité des indicateurs. Mais appréhension en même temps car le cas particulier que représente chaque particulier pourrait souffrir d'une homogénéisation. Et par ailleurs, ce Budget Vert pourrait être un élément de contraintes nouvelles s'il devait, par exemple - et Bercy pourrait bien imaginer cela -, conditionner telle ou telle dotation de l'Etat.

Bref, et je conclus par-là, nous ne sommes qu'au tout début d'un processus long, dont beaucoup d'éléments de définition nous font encore défaut. Mais je suis absolument convaincu que nous nous engageons dans ce processus d'abord avec sincérité, et surtout je suis convaincu que notre bonne vieille comptabilité budgétaire et financière fera progressivement et inéluctablement place à une comptabilité écologique, dont les contours et les règles restent encore à définir.

MME FOURE : Merci pour cette présentation et pour proposer de nous lancer dans cette expérimentation qui va nous apprendre à voir les choses sous un angle plus pédagogique sur le plan de l'environnement. Y a-t-il des observations ? Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Merci, Madame le Maire. Nous voterons forcément pour ce déploiement du Budget Vert puisque nous y étions favorables de longue date. Nous avons eu l'occasion d'échanger en commission sur le timing et sur le fait que cela intervienne uniquement maintenant avec un certain nombre de chantiers qui étaient vraisemblablement prioritaires à cette mise en œuvre. Donc nous prenons acte de ce timing. Vous l'avez relevé, Monsieur MERCUZOT, mais nous restons dans l'attente de pouvoir intégrer d'autres notions annexes, qui sont pourtant très importantes sur la question de la mesure de l'impact sur la biodiversité, les questions d'artificialisation. On ne va pas revenir là-dessus, mais il faudra effectivement qu'en avançant, nous arrivions à agréger aussi ces différentes dimensions dans les réflexions. Nous avons aussi la perception que c'est un énorme travail à l'échelle des services puisque tous les services vont devoir jouer le jeu au risque d'avoir des non évaluables ou des choses qui n'auront pas de sens dans la lecture globale du budget. Ce qui nous amène à penser à cette question et puis à la question qui est directement corrélée à une question traitée un peu différemment dans d'autres contextes plus budgétaires et moins verts, celle de la masse salariale qu'il est très difficile de juguler. Il ne faudra peut-être pas aller trop vite sur ces questions puisqu'il va y avoir un travail supplémentaire à effectuer dans l'ensemble des services qui nous paraît important.

Après, nous nous dotons là d'un outil de mesure commun, et tant mieux, d'un outil de lecture pour les citoyens des efforts mis en œuvre, ce qui ne nous donne pas d'ambition en tant que telle, ce qui ne suffit pas à faire une ambition puisque nous nous dotons d'un outil de mesure. Du coup, il nous apparaît aussi important de pouvoir envisager, peut-être à terme, dans quelle mesure ce sera un outil réel de guidage des choix politiques qui vont être faits, de mettre en alternative une mesure ou une autre, un projet ou un autre, en fonction de la cotation qui sera travaillée par les services, sans doute en amont, je ne sais pas, dans les choix qui vont être les vôtres dans le cadre du bureau municipal ou dans les choix de cette assemblée. Donc avoir aussi cette possibilité de lecture à moyen terme des alternatives qui sont proposées et des choix que nous avons à faire.

MME FOURE : Merci. Monsieur MERCUZOT va vous répondre.

M. MERCUZOT : Les éléments que vous évoquez développent les interrogations que j'ai moi-même soulevées. Donc je ne vais pas dire que vous avez tort par définition. Vous avez raison, on commence, cela va demander un travail important, mais bien plus qu'important, c'est surtout un travail particulièrement transversal. Et c'est cela qui est aussi particulièrement intéressant pour la collectivité dans son ensemble, pour nous les élus et pour les services qui, trop souvent, ont encore l'habitude de travailler en tuyaux. Là, cela va nous amener à porter un regard transversal sur cette question qui doit intéresser tout le monde et qui, progressivement, doit de plus en plus intéresser tout le monde.

Vous l'avez dit, d'une certaine façon on se donne un instrument de mesure mais cela ne donne toujours pas une ambition. Oui et non, parce que précisément, nous allons mesurer notre ambition, cela va nous permettre de mesurer si l'on a de l'ambition ou non. Et sur la question, non pas de la planification mais de l'orientation que cela va nous permettre de prendre, nous en sommes encore au tout début, je n'attends pas de miracle, je ne crois pas au Budget Vert qui réglerait tout, mais par contre, j'ai bien l'intention de m'engager à ce qu'au moment du débat d'orientation budgétaire, cet élément, ce premier Budget Vert, cette première analyse de notre compte administratif 2022 participe à nourrir le débat d'orientation budgétaire pour que ce débat

d'orientation budgétaire, d'abord, puisse réunir politiquement à la fois la présentation du rapport sur le développement durable, en même temps le rapport sur l'égalité hommes/femmes, puisque la loi nous oblige à réunir ces trois débats lors de la même séance, et donner véritablement un corps politique à l'ensemble. C'est dans ce corps politique que l'ambition, par définition, pourra apparaître. Après, vous voyez bien qu'en disant cela, je n'ai pas l'ambition de vous convaincre, et je sais très bien qu'en disant cela je m'engage sur un chemin particulièrement ardu. Il n'empêche que, comme je le disais à la fin de mon propos, je ne peux pas vous dire encore à quelle vitesse nous irons, mais l'intention est réelle d'avancer, et forcément nous rencontrerons des difficultés, et forcément les choses avanceront progressivement. Et j'espère qu'à ce moment-là nous pourrons vous convaincre de ce que nous avons une ambition et que cette ambition, ce ne sont pas des mots, mais des ambitions que l'on peut mesurer et que nous mesurerons de compte administratif en compte administratif.

Voilà les éléments, mais pour l'instant, nous en sommes, vous et moi, à échanger des paroles. Les services commencent à travailler sur la cotation des actions, et c'est un travail énorme, il faudra du temps et cela va se faire progressivement mais sûrement.

MME FOURE : Merci. Nous pouvons passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : J'ai reçu trois questions orales. La première est relative à la police municipale et a été posée par le groupe Amiens au Cœur. Madame CHAUVÉAU, est-ce vous qui la présentez ?

38.1 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA POLICE MUNICIPALE.

MME CHAUVÉAU : Merci, Madame le Maire.

Amiens au Cœur souhaiterait que vous nous fassiez un point sur les effectifs de police municipale sur le terrain. Nous vous prions donc d'exclure pour cette réponse : les encadrants qui ne patrouillent pas, les agents affectés au CSU, les ASVP, les agents de la fourrière, les agents de contrôle du stationnement, les placiers, les agents de la brigade verte.

En ce qui concerne les effectifs, en ayant exclu les personnels précédemment énoncés, combien Amiens compte de policiers sur le terrain aux effectifs actuels ? Quelle est l'évolution des effectifs de policiers sur le terrain sur les trois dernières années ? Sur l'ensemble de ces policiers de terrain, combien sont au 15 septembre 2023 à l'effectif actif et combien ne le sont pas, pour cause de maladie, formation, maternité, etc. Quel est le nombre moyen de policiers de terrain dans les rues d'Amiens les jours de semaine, les soirs de semaine, ainsi que les jours de weekend et les nuits de week-end.

Nous vous demandons de mettre à disposition de l'ensemble des élus municipaux les plans de travail quotidiens des 15 premiers jours de septembre afin d'étayer la réponse à la question précédente. Précisons que sur ces plans de travail figure le nombre d'effectifs de terrain à toutes heures. Merci de caviarder les noms et matricules des agents pour rendre le document anonyme.

En ce qui concerne les recrutements, combien y a-t-il eu de recrutements de policiers de terrain sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023 ?

Enfin, par rapport aux démissions et départs en retraite, quel est le nombre de policiers municipaux de terrain (hors ASVP, brigade verte, fourrière, etc.) aux effectifs au 1^{er} septembre 2020, au 1^{er} septembre 2021, au 1^{er} septembre 2022 et au 1^{er} septembre 2023 ? Quel est le nombre de démissions de policiers de terrain ayant démissionné de notre collectivité en 2021, 2022 et en 2023 (les préavis de départ permettent d'avoir cette information dès septembre). Quels sont les motifs de leurs démissions. De nombreuses entreprises et collectivités font réaliser par leurs services RH des entretiens de départ afin de connaître les motifs et d'améliorer la rétention de leurs effectifs futurs. Le salaire, le manque de missions intéressantes et le non-armement sont les éléments qui nous sont parvenus. Avez-vous aussi identifié ces trois motifs principaux de démissions ? Quel est le nombre de policiers municipaux de terrain sur le départ en retraite depuis le 1^{er} juin 2023 pour les trois prochaines années ?

Nous vous remercions pour ces réponses, Madame le Maire.

M. DE JENLIS : Madame la Conseillère municipale, je tiens à rappeler en préambule, une fois encore, qu'il y a une différence notable et d'importance entre les prérogatives des policiers municipaux et celles des policiers nationaux. J'ai naïvement et sincèrement espéré que la venue de Monsieur le Préfet il y a quelques semaines aurait éclairé chacun d'entre nous sur le sujet. Et non, votre Président, Renaud DESCHAMPS qui, curieusement, n'est pas là ce soir, continue de dénoncer sur les réseaux sociaux l'inaction de la collectivité et plus particulièrement de l'exécutif quant à la gestion des faits dramatiques que nous connaissons depuis plusieurs semaines. A cela, vous mettez en exergue le rôle et les missions données à nos agents de la police municipale. J'aurais tendance à dire que l'ignorance est excusable, mais la démagogie ne l'est pas. En effet, il me semble inconscient, voire dangereux, de dénigrer le travail de la police municipale et de feindre ignorer le rôle de chacun des acteurs de la sécurité. De notre côté, nous prenons nos responsabilités et nous continuons de le faire. Je vous renvoie à cet effet à la réponse que j'ai pu faire en juin dernier sur le sujet.

Maintenant, pour répondre à vos questions concernant les effectifs de la police municipale, il y a actuellement 166 postes au sein de la police municipale. Je vais vous les détailler. Il y en a 88 pour les policiers municipaux, un garde-champêtre, 15 agents de surveillance de la voie publique affectés au centre de supervision urbain ou à la fourrière, 37 agents de surveillance de la voie publique affectés aux points écoles et 25 agents administratifs affectés à la Brigade verte, aux receveurs placiers, ou au soutien administratif et logistique du service. Tous concourent à la sécurisation de l'espace public. Alors, permettez-moi de vous dire que vous faites également erreur quand vous pensez que l'encadrement n'est pas concerné par les patrouilles de sécurisation. Ne pas les prendre en compte serait franchement une erreur car les cadres de la PM accompagnent les équipes sur le terrain, gèrent les dispositifs de sécurisation des manifestations ou supervisent le travail réalisé par les agents. Leur rôle est primordial dans le bon fonctionnement d'un corps à uniforme, sur un service à haut niveau d'exigence comme celui de la police municipale.

De la même manière, retirer les policiers de la fourrière municipale serait occulter le travail de cette unité qui, en plus de limiter la gêne au stationnement dans notre ville, concourt à la prévention des violences urbaines par ses actions ciblées et ponctuelles dans les quartiers dits sensibles de notre ville.

Et enfin, je pensais qu'il y avait un consensus sur ce point, du moins est-ce le cas avec nos partenaires de la sécurité publique, sur le travail essentiel mené par les opérateurs du centre de supervision urbain où œuvrent une vingtaine d'agents dont la moitié de policiers municipaux.

Cela étant dit, pour rentrer dans le détail, au 1^{er} septembre 2023, la Ville d'Amiens compte 70 policiers municipaux, en 2022 ils étaient 68 et 71 en 2021. Plus spécifiquement, les effectifs des brigades opérationnelles - j'entends par là brigade de jour, soirée, nuit et brigade motorisée - sont aujourd'hui de 52 agents au lieu des 66 prévus à l'organigramme. Nous avons, bien évidemment, parfaitement conscience que le nombre de postes vacants, qui touchent l'ensemble des unités et fonctions de la police municipale, localement et nationalement, est un problème. Les services font le maximum pour ne pas laisser les choses en l'état, avec une politique de recrutement permanente sur l'ensemble du périmètre de la police municipale. Et, malheureusement, c'est un constat que nous partageons avec nos collègues élus des autres collectivités, il existe aujourd'hui plus d'offres que d'agents, et excusez-moi cette expression, le marché de l'emploi est très tendu et déséquilibré. Les agents ont l'embarras du choix, ils peuvent naviguer d'une collectivité à une autre sans que nous puissions réellement les retenir.

Sachez que je reçois personnellement chaque agent de la police municipale qui quitte notre collectivité. Les motivations sont diverses et variées : envie de nouveauté, rapprochement familial, parfois leur rémunération - je dis bien parfois - et quasiment jamais la question de l'armement légal. Nous devons aussi faire face à une réalité qui est que nous avons depuis quatre ans, et encore pour les quatre prochaines années, plusieurs départs à la retraite par an. Ce sont les promotions 90, 91 et 92. Ils ont été les premiers sous l'ère de Gilles DE ROBIEN et ils sont en fin de carrière aujourd'hui. Nous avons, bien entendu, anticipé ce phénomène mais l'instabilité professionnelle des plus jeunes s'ajoute à ces départs programmés.

Je salue néanmoins encore une fois le travail des services puisqu'en 2021, nous avons recruté 12 policiers municipaux, en 2022 ce sont 13 policiers municipaux qui ont rejoint nos rangs, et enfin 7 en 2023, mais je ne vous apprend rien, l'année n'est pas terminée. Les campagnes de recrutement se poursuivent avec des jurys cette semaine et la semaine prochaine. Nous ne lésinons pas sur les efforts puisque je précise que notre collectivité, à la différence d'autres, lance de jeunes recrues et leur offre la possibilité de se former au métier de policier municipal en finançant la formation initiale d'adaptation. Nous avons également beaucoup fait pour créer des conditions de travail favorables et améliorer l'attractivité. Je vous rappelle la revalorisation de l'IAT pour les catégories C, les nouveaux locaux square Friant, la mutualisation des effectifs, un parc roulant neuf, un nouveau centre de supervision urbain, une création de brigade de soirée, l'équipement de pistolets à impulsion électrique pour les brigades de soirée et de nuit, et un planning de dix heures.

Enfin, sur la question du nombre d'agents en patrouille sur le terrain, vous comprendrez que nous ne puissions pas vous transmettre les plans de travail de la police municipale pour des questions de confidentialité, et parce que cette organisation relève de l'administration. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que nous avons pour la journée du samedi 9 septembre dernier : trois patrouilles des brigades jour et motorisée, une patrouille de la brigade de soirée, une patrouille de la brigade de nuit. Je vais vous donner aussi celle du dimanche 10 septembre : deux patrouilles de brigade de jour, en plus des deux services réderie qui mobilisent une patrouille chacun, une patrouille de la brigade de nuit. Pour la journée du lundi 11 - je vous rassure, je m'arrête au 13 - : trois patrouilles de brigade jour et brigade motorisée, une patrouille de la brigade de nuit. Pour la journée du mardi 12 septembre : quatre patrouilles des brigades jour et motorisée, une patrouille de la brigade de soirée, une patrouille de la brigade de nuit. Pour la journée du mercredi 13 septembre : cinq patrouilles des brigades jour et motorisée, trois patrouilles de la brigade de soirée, une patrouille de la brigade de nuit.

Malgré les absents, parce que nous avons aussi des personnes qui sont arrêtées pour cause de maladie, je peux aussi vous dire que grâce à la mutualisation des équipes que nous avons

décidée au cours de ce mandat sur le site de Friant, nous sommes parvenus en 2023 à avoir, chiffres à l'appui, 35% de patrouilles en plus sur l'ensemble du territoire communal. Je vous remercie.

38.2 - QUESTION ORALE SUR LES DEPOTS SAUVAGES

MME FOURE : Merci. La deuxième question orale du groupe Amiens au Cœur porte sur les dépôts sauvages. Madame CHAUVEAU.

MME CHAUVEAU : Merci, Madame le Maire.

Cette question pourrait être posée en conseil d'Amiens Métropole, mais elle concerne davantage notre commune, raison pour laquelle nous la posons dans cette instance.

La quasi-totalité des points d'apports volontaires présentent de manière régulière des dépôts sauvages d'encombrants ou des cartons et bouteilles à leurs côtés, répartis globalement en deux causes : l'incivisme de certains Amiénois qui savent que leurs encombrants seront ramassés gratuitement par nos agents ou l'impossibilité de faire un dépôt car les bacs sont pleins.

Pour la partie incivilités, combien de PV ont été dressés en 2022 et en 2023 ? Quel montant cela représente-t-il ? Avez-vous mis en place des actions auprès des élèves de nos écoles sur les temps périscolaires, permettant de sensibiliser les enfants et leurs parents par effet de rebond ? Sur le côté répressif, avez-vous l'intention de durcir le ton en sanctionnant plus durement les infractions par arrêté municipal ? Comptez-vous facturer le ramassage des déchets par nos services lorsque les auteurs de ces infractions sont identifiés ? Comptez-vous faire appel à la mesure d'amende administrative comme le prévoit l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales ?

Pour la partie technique, comment se fait-il que les bacs soient si souvent pleins à ras bord et que la collecte ne se fasse pas quand ils sont aux trois-quarts ou aux 4/5^{ème} pleins ? (les bacs pour le papier et les cartons notamment). Combien de dépôts sauvages avez-vous solutionnés grâce à la brigade verte et à la vidéosurveillance ? Les effectifs de la brigade verte sont-ils suffisants selon vous ? Qu'allez-vous mettre en œuvre pour supprimer ce problème ?

Nous vous remercions pour vos réponses.

MME FOURE : Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Vous l'avez dit vous-même une partie de la question ne devrait pas être traitée ici, mais bon, on va quand même le faire. Et votre président de groupe, Renaud DESCHAMPS qui, malheureusement, n'est pas là ce soir n'est pas sans savoir qu'en 2018, sur proposition de Madame le Maire, une Brigade Verte a été créée pour lutter contre les incivilités de certains, notamment les dépôts sauvages, parce que bien souvent, n'oublions pas que ce sont des incivilités. Et par ailleurs, comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des municipales en 2020, les effectifs de la brigade verte ont été doublés, dès 2020, pour lui permettre d'amplifier cette mission.

Les agents de la Brigade Verte étant assermentés, ils peuvent de ce fait relever les infractions à l'arrêté municipal relatif à la propreté, mais aussi dresser les amendes forfaitaires autorisées par la loi sur l'économie circulaire. Depuis 2022, l'amende pour un dépôt sauvage est passée

de 35 €, comme prévu à l'arrêté municipal, à 135 € qui est le montant de l'amende forfaitaire. Et elle peut être majorée à 375 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours. Depuis 2018, les agents de la Brigade Verte ont dressé 1 455 PV pour dépôts sauvages, dont 475 en 2022 et 350 en 2023, mais là aussi c'est au 31 août et l'année n'est pas finie.

Toujours dans l'objectif de lutter contre ce fléau, nous avons expérimenté la pose de caméras de vidéo-protection afin de pouvoir identifier les auteurs de dépôts sauvages véhiculés et pouvoir ainsi les verbaliser, parce que la caméra n'est utile que pour visualiser des plaques d'immatriculation, on n'a pas de reconnaissance faciale et on ne peut pas, si quelqu'un vient à pied, l'identifier. La présence de ces caméras a néanmoins permis de dissuader certains comportements et ainsi améliorer la tenue de PAV, donc des points d'apport volontaire ciblés.

Afin de renforcer notre action et de lutter plus efficacement contre ce phénomène, et notamment pour mieux identifier les dépositaires, nous venons - et c'est un scoop - de recruter un garde-champêtre dont les pouvoirs de police sont plus étendus en matière de préservation de l'environnement. Il est en cours de formation.

Sur le volet prévention dans le cadre des classes citoyennes et de l'Assemblée des enfants, les enfants ont beaucoup travaillé sur le thème « les déchets une ressource » et ont fait beaucoup de propositions pour valoriser les déchets et réduire leur nombre. Le projet éducatif global aborde aussi cette thématique, ce qui se concrétise par des ateliers au niveau des différents centres de loisirs.

Enfin, sur le plan technique, c'est vrai, il arrive que le débordement de conteneurs résulte de leur mauvaise utilisation. Pour se débarrasser d'un carton parfois trop volumineux ou encombrant, certains ont tendance à le plier et à boucher ce que l'on appelle le périscope du Point d'Apport Volontaire. C'est valable pour les points d'apport enterrés. On trouve également régulièrement des bacs aériens ouverts par l'arrière et remplis d'encombrants volumineux empêchant ainsi toute utilisation classique.

Il arrive par ailleurs que certains conteneurs, notamment ceux des papiers/cartons soient saturés, particulièrement les week-ends. Le défi pour nos collègues d'Amiens Métropole est de faire face à ces situations, et depuis l'arrivée du nouveau Directeur de l'Environnement et du nouveau Chef du service des déchets ménagers, cette question fait partie de leurs priorités.

Je peux d'ores et déjà vous dire aussi que le nouveau contrat de collecte des points d'apport volontaire, en cours de conclusion avec la société VEOLIA, sera encore plus exigeant. La réorganisation de la collecte va permettre d'améliorer la situation en prévoyant notamment des pénalités en cas d'absence de réaction lorsque le taux de remplissage du conteneur est trop élevé.

En parallèle, pour limiter les cas de débordements de points d'apport volontaire, Amiens Métropole étudie plusieurs axes dont la possibilité d'ajouter des conteneurs là où cela est possible et d'en faciliter la collecte car celle-ci est trop souvent gênée par des problèmes de stationnement.

Plus généralement, un travail renforcé au quotidien en coopération avec le prestataire devrait permettre de diminuer au maximum ces dysfonctionnements. Je vous remercie.

38.3 - QUESTION ORALE SUR LA VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES.

MME FOURE : Merci, Hubert. Je passe la parole à Ismaël BARA, je pense, pour la végétalisation des cours d'écoles. Pardon, Julien PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

La rentrée des écoliers a été marquée par une vague de fortes chaleurs. Le mercure a dépassé les 30°C et le sol bituminé des cours de récréation est devenu une vraie fournaise. Avec le dérèglement climatique, ces épisodes vont devenir de plus en plus fréquents et intenses.

Lors de la présentation du budget, vous aviez annoncé la végétalisation de 13 cours d'écoles à Amiens sur près de 80 écoles que compte la Ville. Il reste du chemin pour apporter de la fraîcheur et offrir de meilleures conditions de jeux et de pause à l'ensemble des élèves.

Un constat qui n'est pas propre à Amiens, même si certaines municipalités ont décidé de changer de braquet. À Toulouse, un tiers des cours d'écoles ont déjà été végétalisés. À Lille, toutes les cours d'écoles disposent d'îlots de fraîcheur. À Metz, l'objectif est de végétaliser la totalité des cours de la ville pendant le mandat. Amiens va-t-elle emboîter le pas de ces collectivités, et saisir l'opportunité offerte par le président de la République pour accélérer la végétalisation des cours d'écoles ? Comme le dit le Président lui-même, il s'agit d' « un moyen formidable pour avoir des puits de fraîcheur au cœur de nos villes et éduquer nos enfants dès le début à l'environnement ». Il en va également des bonnes conditions d'apprentissage des enfants. « Pour bien réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation », comme le disent nos amis québécois.

MME FOURE : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ : Toutes les villes ne se ressemblent pas et à Amiens un certain nombre de cours d'école disposent déjà d'îlots de fraîcheur avec notamment la présence d'arbres de grande taille comme les marronniers.

En amont de la préparation de l'AP « Aménagement des cours d'école », l'ensemble des espaces ont fait l'objet d'un diagnostic sur la base du référencement suivant : les caractéristiques générales de chaque cour concernant les revêtements de sol, l'exposition, l'ombre, la végétation et la vétusté ; la pertinence des aménagements possibles, à savoir mur végétal, récupération d'eau de pluie, surface perméable et plantation d'arbres. Suite à ce travail, 13 sites ont effectivement été retenus sur l'AP de 1 425 000 €, et pour chacun d'eux, un travail a été réalisé avec les enseignants, les élèves et les parents.

Pour autant, l'aménagement des cours va au-delà de ces 13 sites. En effet, des arbres fruitiers seront plantés dans 17 autres cours d'écoles, projet en lien avec le Jardin des Plantes. Des travaux sont également prévus dans le cadre de la PPI « travaux écoles », à savoir mise en place de pergola, par exemple, à l'école maternelle St Maurice, ou via les budgets de secteur avec la création de zones d'ombre pour l'école maternelle le Soleil et l'école élémentaire Marivaux. Des ombrières ont été déposées à l'école Lesot maternelle B.

Par ailleurs, et au-delà de l'aménagement des cours, nous recherchons également la qualité d'accueil des enfants et des professionnels dans les locaux. En ce sens, 2 470 000 € sont mobilisés en 2023 pour assurer la rénovation énergétique des écoles.

MME FOURE : Merci, Hélène. La séance est donc terminée, je lève la séance et vous donne rendez-vous le 19 octobre prochain. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 21.

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ